

*Proletaires
de tous les pays,
peuples et nations
opprimés,
unissez-vous !*

Organe central
du Parti
Communiste Révolutionnaire
marxiste léniniste

N° 50

5F

pour le socialisme

QUINZAINE DU 30 SEPTEMBRE AU 13 OCTOBRE 1981



Publié par
le Parti communiste
de France
et ses amis
syndicaux
et politiques
de gauche

pour le socialisme

BI-MENSUEL
QUINZAINE DU 30 SEPTEMBRE
AU 13 OCTOBRE 1981
N° 50 — 5 F

Directeur de publication : R. Rodriguez

Commission paritaire : n° 62 712

Imprimerie IPCC (Paris)

Pour toute correspondance
écrire à :

POUR LE SOCIALISME
c/o FRONT ROUGE
BP 68
Paris 75 019

Compte bancaire :
BNP 271 - 659 - 66

Abonnez-vous
à *Pour le Socialisme*

Publié par
le Parti communiste
de France
et ses amis
syndicaux
et politiques
de gauche

pour le socialisme

20 numéros : 100 F
1 an : 200 F

Le prochain numéro de
Pour le Socialisme
paraîtra
le mercredi 14 octobre.

SOMMAIRE

LES GRANDS DOSSIERS
DE LA RENTRÉE :

5-6

Décentralisation : Présentée comme la grande affaire du septennat, la réforme sur la décentralisation se présente comme une fusée à trois étages. Une première partie, concernant notamment les compétences des collectivités locales, est déjà adoptée. A entendre les déclarations gouvernementales sur le sujet, les motivations sont bien généreuses ; la réalité, telle qu'elle ressort de la première partie de la loi, est pourtant bien différente...



7-8

Nationalisation : Les patrons ne sont pas contents : tenant en cela ses promesses, le pouvoir s'apprête à faire passer dans le secteur public la quasi-totalité du crédit, les deux grandes compagnies financières, et cinq des plus grands groupes industriels. Reste à savoir maintenant, c'est l'essentiel, au service de quelle politique seront mises ces nationalisations, et de quelle manière les travailleurs en bénéficieront-ils ?



9

Radios libres : Le nombre des radios libres a plus que doublé depuis le 10 mai, tant l'espoir a été grand sein de ce secteur du mouvement social. Depuis, l'optimisme s'est pour le moins rafraîchi. L'affaire du financement des nouvelles radios (publicité ou pas) a polarisé l'attention. C'est pourtant loin d'être l'unique moyen mis en œuvre pour n'accorder aux radios qu'une liberté... surveillée.



10-11-12

Immigration : Les premières mesures concernant les travailleurs immigrés ont été positives, avec notamment l'arrêt des expulsions et l'entreprise de régularisation des travailleurs sans papiers. Mais il ne s'agissait alors que de mesures temporaires, en attendant l'adoption de nouvelles lois. Celles-ci arrivent, et on ne peut qu'être inquiet sur ce qui va se passer dès le début de 1982.



12

PS : C'est une motion et une seule qui sera soumise au Congrès du PS : une innovation qui consacre la prééminence du courant mitterrandiste face auquel les rocardiens font le dos rond. Ce qui ne fait que masquer les contradictions sans les réduire.



13-14

PCF : Après les incertitudes normales du mois de juin, on connaît maintenant l'attitude du PCF envers le nouveau pouvoir : participation loyale au gouvernement, rappel du « haut niveau de réforme » nécessaire, et attitude plus ferme des syndicalistes, notamment à propos de l'emploi et de l'inflation. Une question demeure cependant : jusqu'à quand le PCF envisage-t-il d'appliquer cette tactique ?



15-16

POLOGNE : Notre envoyé spécial en Pologne, Jan Morski, fait le point à l'issue de la première session du Congrès de Solidarité.



20

PLAN MAUROY : Le plan Mauroy ne permettra pas de réduire le chômage de façon significative ; il tente plutôt d'établir une ligne de défense par une série de mesures qui présentent l'inconvénient de relancer l'inflation.

Editorial

CE premier numéro de rentrée de *Pour le Socialisme* est centré sur un premier examen de plusieurs grands dossiers ouverts par le gouvernement depuis le 10 mai, dossiers sur lesquels il a élaboré des projets de loi dont certains viennent d'être discutés ou vont venir en discussion au Parlement : quelle politique énergétique, que vont changer les nationalisations, quelle place sera réellement accordée aux radios libres, quelle politique pour les travailleurs immigrés, portée réelle et signification de la loi sur la décentralisation... ?

S'il est encore trop tôt pour percevoir avec netteté ce que ces projets vont effectivement transformer, pour apprécier avec précision dans quelle mesure, dans quelle proportion, ils répondent aux aspirations qui se sont manifestés dans les différentes luttes menées sous le précédent septennat, il commence à apparaître assez largement qu'une sensible évolution est en train de se produire par rapport au climat qui se manifestait aux lendemains immédiats du 10 mai.

QUELQUES mois d'exercice du pouvoir ont amené le gouvernement à préciser ses intentions, à remplir certaines de ses promesses, à en contredire d'autres, surtout à rompre d'une certaine manière avec le flou qui entourait ses projets. A des mesures très positives, comme par exemple la libération de prisonniers politiques, l'arrêt du projet de centrale nucléaire sur le site de Plogoff, ou l'arrêt annoncé des poursuites contre les travailleurs immigrés sans papiers, ont succédé pendant l'été d'autres mesures et des indications de tonalités bien différentes : c'est le gel des sites nucléaire, bien en-deçà de ce qui avait été promis, et plus largement, c'est le dessin des contours d'une politique énergétique ne rom-

pant pas avec netteté avec celle qui l'a précédée, c'est le maintien de bon nombre de difficultés faites aux radios libres, à commencer par celle des moyens, c'est le maintien de menaces très réelles contre les travailleurs immigrés qui se retrouvaient en situation jugée irrégulière... C'est aussi la poursuite et de l'inflation et de la hausse du chômage avec les traditionnelles hausses de l'été, et l'arrivée sur le marché du travail de nouveaux contingents de jeunes qui se heurtent aux mêmes problèmes que leurs prédécesseurs sans que des remèdes immédiats, bien différents de ceux imaginés par le gouvernement antérieur, soient mis en œuvre.

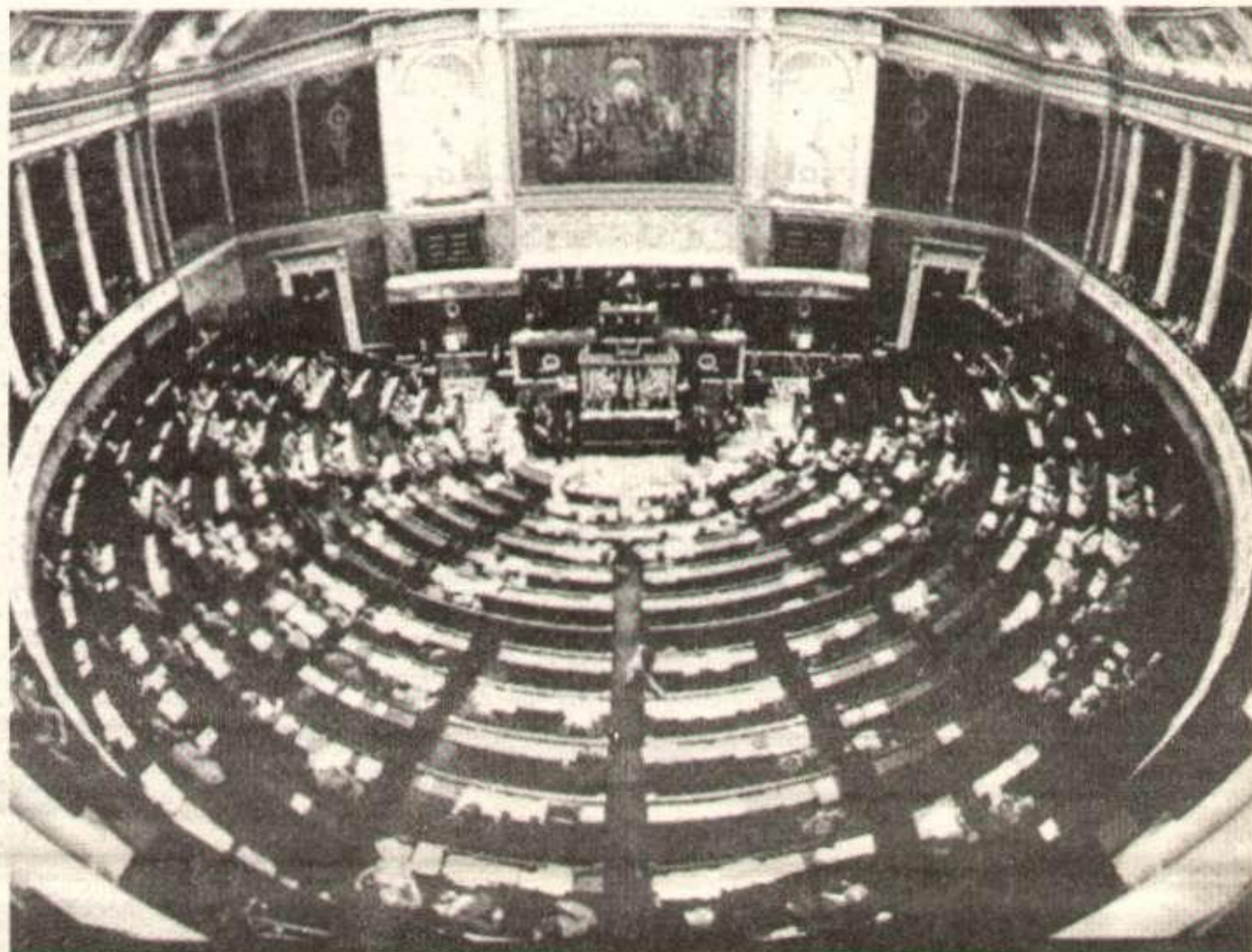
CERTES, une telle situation, si ce n'est plus tout à fait l'état de grâce revendiqué par François Mitterrand, ne s'est pas transformée non plus en son contraire. L'argument gouvernemental sur l'héritage laissé par la droite, sur l'impossibilité de tout transformer d'un coup, sur l'échelonnement nécessaire de la réalisation des promesses électorales, pèse d'un certain poids. De même nul ne songerait à minimiser les manœuvres et les résistances développées par la droite et le patronat aujourd'hui pour entraver certains projets du gouvernement, forment des provocations et miner cette expérience d'un gouvernement de gauche.

CEPENDANT même si ces facteurs jouent et limitent l'effritement de l'état de grâce, on voit mal ce qui pourrait, à terme, enrayer l'évolution en cours depuis que le gouvernement socialiste a dû commencer à préciser ses projets, commencer à les appliquer, et faire non plus des promesses mais des choix. Le maintien de l'ambiguïté entre la prise en compte d'aspirations réelles du mouvement

populaire et la gestion rationnelle de la société en crise, s'il est possible dans un programme, ne l'est plus quand il s'agit d'actes matériels précis, engagés par un gouvernement. Certes, ponctuellement, pendant une période, attermoissements, demies-mesures et conciliations pourront être trouvées, mais cela ne saurait se prolonger indéfiniment.

LES déceptions enregistrées dans des secteurs aussi divers que les radios libres, le militantisme antinucléaire, les organisations de soutien aux travailleurs immigrés, les syndicalistes confrontés au problème du temps de travail..., constituent ainsi un fait nouveau de cette rentrée par rapport à l'état d'esprit et au climat qui régnait avant l'été, au point que nombre de militants du Parti Socialiste eux-mêmes s'inquiètent des écarts entre le langage tenu antérieurement et les actes du gouvernement. De manières dispersées, se font jour des forces, parfois hésitantes hier sur la conduite à tenir vis-à-vis du gouvernement, aujourd'hui se situant plus nettement dans une optique critique, refusant à la fois toute surenchère maximaliste irresponsable, et l'acceptation des ajournements, des justifications aux promesses non tenues, l'acceptation des prétextes divers pour ignorer ou faire taire les aspirations fondamentales du mouvement populaire. Dépasser l'état dispersé de ces forces à mettre à jour les points communs sur lesquels elles peuvent agir ensemble, trouver les formes de liaison et d'organisation qui tiennent pleinement compte de l'état actuel de ces forces, de leur diversité, construire aussi progressivement une réponse à la politique gouvernementale, portée largement par ces forces, constituent des tâches importantes de la période actuelle pour lesquelles nous apportons toute notre contribution.

Décentralisation, nationalisations, radios libres, immigration.... *les dossiers de la rentrée*



Le nouveau gouvernement socialiste, et à sa suite l'Assemblée nationale, n'ont pas chômé depuis le mois de juin. Nous entamons dans le présent numéro l'examen de quelques-uns des grands dossiers ainsi mis en chantier, et qui ont donné matière à lois. Ces dossiers sont de nature différente : si certains d'entre eux, à propos des radios libres ou de l'immigration, visent dès aujourd'hui à définir une nouvelle attitude du pouvoir, d'autres, comme la décentralisation (la « grande affaire du septennat ») ou les nationalisations sont avant tout présentées comme des mesures structurelles permettant — ultérieurement — la mise en œuvre d'une « autre politique ».

Différents donc, les dossiers que nous examinons présentent cependant un certain nombre de points communs. Leur contenu, par exemple, apparaît bien souvent en décalage avec les promesses ou propositions faites antérieurement par le Parti Socialiste. Outre la question de l'énergie, que nous examinerons dans le prochain numéro, l'exemple le plus achevé en est le projet gouvernemental sur les conditions de séjour des immigrés en France, suffisamment en retrait sur les propositions socialistes précé-

dentes pour que le groupe socialiste à l'Assemblée s'en émeuve avec vigueur.

Les grands dossiers examinés soulèvent par ailleurs bien des questions auxquelles le gouvernement s'est jusqu'à présent bien gardé de répondre : en quoi la décentralisation, si elle dote les élus locaux de pouvoirs nouveaux, va-t-elle réellement impliquer ou même rapprocher les citoyens des réels centres de pouvoir ? En quoi les nationalisations vont-elles conduire à l'exercice de droits nouveaux pour les travailleurs, et au service de quelle politique industrielle le gouvernement utilisera-t-il ses nouveaux moyens ? En quoi la liberté surveillée dont sont dotées les radios locales va-t-elle contribuer à l'émergence de nouvelles formes de communication ? En quoi la situation des travailleurs immigrés va-t-elle se trouver transformée une fois passée la période actuelle de régularisation et de réorganisation des dispositifs légaux ?

Certains grands choix ne sont pas encore faits, d'autres commencent à l'être au fur et à mesure que les socialistes s'avancent dans l'exercice du pouvoir. Ce sont ces choix — ou ces options — que nous commençons à examiner.

Décentralisation : les élus, leurs pouvoirs et nous



« La décentralisation, sera la grande affaire du septennat » avait dit Pierre Mauroy.

Mais jusqu'au début de l'été, avec la discussion de la loi sur les collectivités territoriales, on n'avait qu'une idée approximative des projets socialistes.

Aujourd'hui, on sait quelles doivent être les grandes étapes de la réforme. Après la « loi sur les droits et libertés des communes, des départements et des régions » approuvée par l'Assemblée Nationale, en viendront deux autres redéfinissant leurs compétences, puis leurs ressources, importante question dont dépend évidemment la réalité de leurs pouvoirs.

Entretemps, sera soumis au Parlement un projet de statut particulier pour la Corse et une loi viendra aligner la ville de Paris sur le droit commun.

Même si bien des inconnues demeurent donc, l'examen de la loi Defferre permet de comprendre la perspective dans laquelle se place le pouvoir socialiste.

Dans ce premier texte, le gouvernement a voulu renforcer l'autonomie des collectivités locales en supprimant la tutelle que l'Etat central exerçait sur leurs actes et, de fait, l'exercice de leur mandat par les élus locaux sera profondément transformé.

Jusqu'alors, les actes des conseils municipaux et généraux n'avaient force de loi qu'après un délai de plusieurs jours, pendant lequel le Préfet pouvait demander une nouvelle délibération, voire faire annuler par le gouvernement toute décision jugée illégale. Certaines dispositions, en particulier des emprunts indispensables au financement des équipements collectifs, de la piscine au centre culturel, étaient soumis à l'autorisation du préfet qui pouvait même, de sa propre initiative, se

substituer aux élus pour faire exécuter certaines prescriptions obligatoires, notamment en matière budgétaire.

Désormais, les actes des communes, départements et régions seront exécutoires de plein droit et le Commissaire de la République — nouvelle moulture du préfet — ne pourra les réformer ou les annuler que si le Tribunal administratif ou la chambre régionale des comptes, nouvelle juridiction décentralisée de la Cour des Comptes, en sanctionne l'illégalité.

Comme par le passé, les budgets des communes devront être prévus et exécutés en équilibre réel, mais c'est seulement la chambre régionale des comptes qui devra apprécier l'existence d'un éventuel déficit et proposer

dirigera personnellement les services départementaux qui devront être distingués des services extérieurs de l'Etat, même s'ils continuent à partager les locaux de la préfecture devenue « Hôtel du département ».

Les tutelles techniques aussi...

Mais là ne s'arrête pas la tutelle, qui s'exerce de fait à travers une multitude de prescriptions techniques souvent tatillonnes ou inadaptées auxquelles il fallait se soumettre pour obtenir que telle ou telle réalisation soit subventionnée ou bénéficie d'un prêt de l'Etat.

partiellement — compensées par des dotations de l'Etat : ainsi des dépenses culturelles, du logement des instituteurs...

Quant aux régions, jusque-là établissements publics aux compétences bien délimitées, elles deviennent des collectivités locales de plein exercice, responsables du développement économique et social. Animées par des conseils régionaux élus au suffrage direct, elles exerceront leur action dans le domaine économique, l'aménagement du territoire, la culture, essentiellement par l'élaboration d'un plan régional. Elles aussi seront libérées de la tutelle des préfets qui fixaient autrefois jusqu'à leur ordre du jour ; elles disposeront de leurs propres services, ce qui leur avait toujours été refusé.



Un problème fondamental demeure avec le projet de loi sur la décentralisation : ses dispositions consistent en une redistribution du rapport de force entre élus locaux et administration centrale mais ne modifie pas les rapports entre gouvernants et gouvernés.

des mesures de redressement, même si l'unité des dispositions définitives pourra être confiée — en cas de carence — au Commissaire de la République.

Vis-à-vis des départements, le changement est encore plus net : jusqu'ici c'est le préfet qui préparait le budget départemental, le soumettait au vote et en assurait l'exécution ; c'est lui encore qui introduisait toutes les affaires venant en discussion devant le conseil général. Désormais, c'est le Président de l'« Assemblée Départementale » qui exerce toutes ces attributions. Elu pour trois ans, il

Désormais, seules peuvent être imposées des contraintes prises en application de la loi et s'appliquant à tous, ce qui exclut donc l'arbitraire des circulaires et décrets ministériels.

Autres contraintes, l'importance des dépenses obligatoires, qui atteignent fréquemment les trois quarts des budgets des collectivités locales, rendent souvent illusoire leur liberté d'action. Sans tirer un trait sur cette situation, ce qui relèvera pour l'essentiel des textes à venir, la loi prévoit que quelques dépenses seront — provisoirement et

Enfin, une option nette est prise dans le sens d'élargir les compétences économiques des collectivités locales, chargées explicitement de « protéger les intérêts économiques et sociaux de leur population ».

On ne peut donc nier l'ampleur de cette réforme : elle confèrera une véritable autonomie de gestion aux collectivités locales dont le caractère politique ne pourra que s'affirmer. Demain, élire les conseillers départementaux ou régionaux, ce sera autre chose que de garnir l'une de ces assemblées plus ou moins léthargiques.

Les casquettes sont toujours là

Mais ce n'est pas pour autant qu'il faut en ignorer les limites. L'incertitude qui pèse sur la future répartition des compétences et des moyens financiers entre les différents niveaux d'administration n'est pas la moindre d'entre elles : c'est elle qui donnera à la réforme sa véritable dimension. D'autres proviennent du fait que même dégagées d'un certain arbitraire, toute une série de contraintes légales s'imposent toujours aux collectivités territoriales : ainsi du plan, explicitement fixé comme cadre obligatoire à leur intervention économique. Or, sans parler des évidentes contraintes de l'économie capitaliste, l'avenir des régions ne se jouera-t-il pas plus dans la planification nationale que dans les décisions prises au niveau local ? Il est vrai que la consultation des régions est prévue dans la préparation du plan.

Une autre limite se trouve dans la réaffirmation des pouvoirs du délégué du gouvernement. Le commissaire de la République qui conservera d'ailleurs tous les attributs folkloriques des préfets (les belles casquettes à feuilles de chêne...) reste investi de l'essentiel des pouvoirs de police et dirigera personnellement les services extérieurs de la plupart des ministères dans sa circonscription. A cet égard, le nouveau gouvernement ne maintient aucune ambiguïté : ce qu'on appelle « l'autorité et l'unité de l'Etat » ne devrait pas souffrir de la réforme.

Mais la plus importante réside dans le fait qu'en l'état actuel, l'objet unique des nouvelles dispositions consiste en une redistribution des rapports de force entre élus locaux et administration centrale. Rien, en dehors de quelques déclarations de principe, ne vient modifier le classique rapport gouvernants-gouvernés qui permet aux premiers d'exercer leur pouvoir sans avoir autre chose à encourir qu'une sanction électorale épisodique et forcément sommaire. Rien ne vient obliger les élus à tenir compte plus qu'hier de l'avis de leurs mandants : référendum régional, consultation des associations, sont de fait exclus de la réforme.

Or, depuis des années, tout un courant n'a cessé de dénoncer — notamment dans les régions

SUITE PAGE 6

SUITE DE LA PAGE 5

périphériques telles que la Bretagne ou l'Occitanie — le rôle des notables qui, asseyant leur pouvoir électoral sur le clientélisme se sont révélés les meilleurs relais du pouvoir central et de sa politique d'aménagement, cautionnant des conceptions comme la « vocation touristique et agricole », voire militaire de telle ou telle région, couvrant toutes les fausses solutions au chômage endémique et à l'exil des jeunes.

Décentraliser mais démocratiser

Or, il est inquiétant de constater que la décentralisation annoncée va aboutir à renforcer d'abord le pouvoir de ces gens-là.

Même l'élection des responsables à la proportionnelle, qui aurait pu permettre l'expression des forces vives qui posent les problèmes de fond de la vie régionale a été rejetée pour les départements où l'on se limitera à redécouper les cantons.

Qu'en sera-t-il pour les autres instances ?

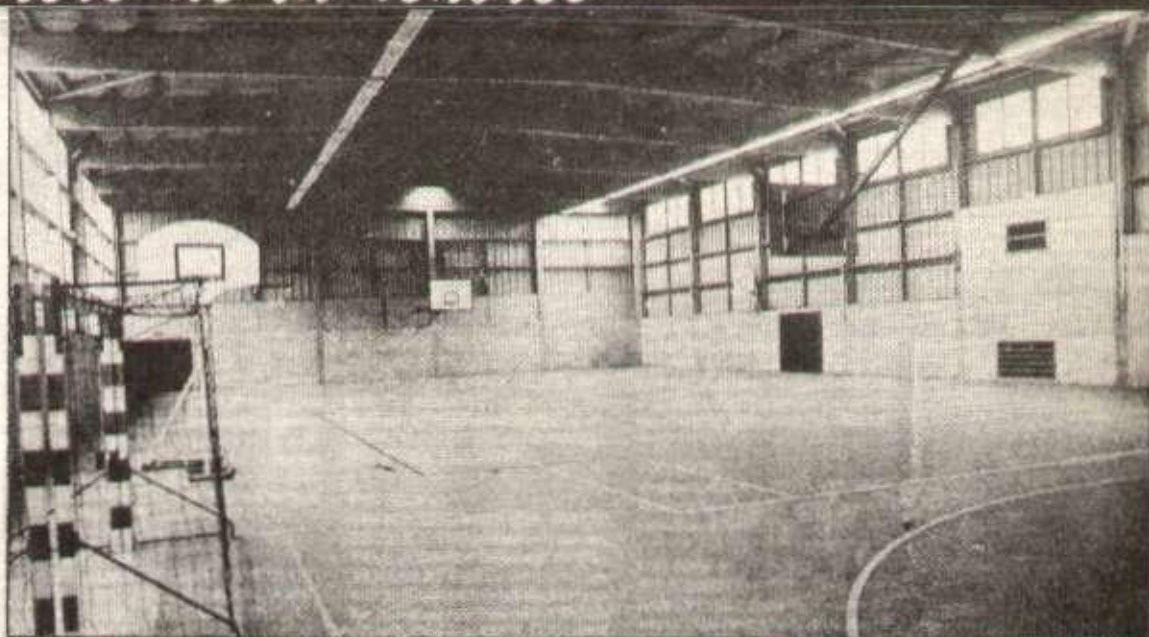
Significative est à cet égard l'inquiétude des autonomistes corses. Tout en reconnaissant le progrès que constituerait le statut particulier, ils s'alarment de le voir fonctionner au profit des clans dont l'influence ne dispa-

raîtra pas comme par enchantement, même en assainissant les listes électorales et en instaurant la proportionnelle. Ainsi, l'île resterait aux mains des mêmes Giacobi et Rocca-Serra qui, de droite ou de « gauche », l'ont maintenu jusqu'alors dans un statut d'assistée. Et à l'UPC on rappelle avec insistance que « l'autonomie sans la décentralisation, ça n'a pas de sens ». Leur leader Edmond Siméoni va même jusqu'à dire : « A la limite, nous préférons une démocratisation extrême sans le statut particulier à un statut particulier sans démocratie, parce qu'il serait vide de toute signification, parce qu'il nous entraînerait dans les turpitudes du passé, parce qu'il condamnerait le peuple corse à la soumission ou à la révolte ».

Cette crainte qui vaut pour la Corse, est valable pour toutes les régions, tant il est vrai que l'élection des responsables au suffrage universel direct n'est pas une garantie suffisante de leur prise en compte des intérêts populaires.

Pour prendre un exemple récent, n'a-t-on pas vu à la télévision de maire de Chamonix prendre la défense d'un projet d'extension considérable des pistes de ski, contre l'avis, entre autres, des associations de protection de la nature, et face à un Ministre de l'Environnement... perplexe !

On peut donc se demander pourquoi le Parti Socialiste tient tant à une réforme qui, tout en changeant beaucoup de choses à l'organisation interne des pou-



Désormais, les actes des communes, départements ou régions (création d'équipement collectif comme sur notre photo) sont exécutifs de plein droit.

voirs, n'engage pas par elle-même de profondes transformations dans la vie économique et sociale du pays.

Plus efficace, et plus sûr...

Il y a d'abord la conviction de faire œuvre d'efficacité. Depuis longtemps, les structures administratives de la France étaient — de l'avis général — inadap- tées. Le cadre régional apparaît aujourd'hui comme le plus adé-

quat pour financer et répartir les équipements, comme pour planifier le développement. En outre, les socialistes considèrent que les élus, connaisseurs de la réalité locale, sont mieux à même de répartir judicieusement l'intervention économique publique, notamment lorsqu'il s'agit d'aide aux PME, de choix d'investissements — qu'une administration centrale jugeant en fonction de critères généraux. D'où cette double exigence de régionalisation et de centralisation des pouvoirs qui était de plus en plus perçue comme une nécessité par la bourgeoisie elle-même, comme l'avait montré la tentative de référendum gaulliste de 1969, et comme l'ont confirmé les débats parlementaires où le principe même de la décentralisation n'a guère été mis en cause. Du coup, le Parti Socialiste s'attache le mérite de faire aboutir une réforme de caractère historique, qui marque une rupture par rapport aux traditions centralistes de l'administration française, bien établies depuis Bonaparte au moins.

Dans le même mouvement, il peut trouver là l'occasion de renforcer encore l'audience, l'implantation et les moyens de son propre réseau de notables. Réseau sur lequel il peut compter pour aménager et faire plus facilement accepter sa politique notamment économique.

Mais de ce fait, les élus devront répondre aux mêmes de leurs choix devant la population, le conseil régional ou l'assemblée départementale deviendront peut-être les instances auprès desquelles on viendra revendiquer, exiger, manifester, comme hier on s'en prenait au préfet... L'existence à ce niveau de structures de concertation, la sensibilité des élus aux retombées électorales de leurs actes permettront peut-être (jusqu'à quel point ?) que des exigences populaires soient mieux prises en compte. Mais le pouvoir central, hier cible de toutes les contestations ne trouvera-t-il pas ici un paravent efficace ? A l'abri de la décentralisation, sa situation s'en trouverait ainsi nettement renforcée. N'est-ce pas là, l'arrière fond de certaines déclarations

gouvernementales comme celles de Gaston Defferre à l'adresse des députés de droite : « Si vous étiez restés au pouvoir, où en seraient aujourd'hui les révolutions qui couvaient en Corse, en Bretagne et dans d'autres provinces ? Votre politique de répression était en train de faire éclater l'unité de la France ».

Aller plus loin

On le voit, les tentatives de séduction à l'égard des courants associatifs, autogestionnaires ou régionalistes qui réclament une participation et un contrôle populaires sur les décisions achoppent sur une démarche qui se situe nettement dans la tradition administrative française : celle d'un appareil qui impose son autorité en restant nettement coupé de la population.

Cette extériorité ne se trouve-t-elle pas révélée par le traitement cavalier qui est fait — hormis en Corse — de la question des langues et cultures régionales ? Il aura fallu une proposition d'un député alsacien pour qu'on songe à élargir les compétences de la région dans ce domaine. De même lorsque l'unité administrative de la Bretagne, qui comme d'autres régions, remet en cause un découpage territorial hérité de Vichy, se trouve renvoyée aux calendes.

Il reste que, sans les satisfaire sur le fond, la décentralisation légitime les aspirations à un pouvoir plus proche des citoyens, à une économie qui mette fin aux inégalités entre régions, qu'elle peut permettre de réanimer la vie politique régionale en portant sur le devant de la scène ses problèmes fondamentaux. La situation ainsi créée pourrait donc être propice à de nouvelles actions pour aller plus loin, faire des propositions, exiger des mesures permettant aux citoyens d'avoir barre sur les décisions, donner un contenu concret, porteur d'avenir et non plus symbolique à cette « nouvelle citoyenneté » dont avait parlé le même Premier ministre.

Frédéric FERRER

Elus locaux : l'exercice de leur mandat est renforcé.



POUR QUOI FAIRE ?

En respectant ses promesses en matière de nationalisations, le gouvernement s'est donné des moyens importants pour une nouvelle politique industrielle et sociale... Mais il n'a pas encore définie celle-ci !

VIEILLE revendication de la gauche et objets de tant de descriptions apocalyptiques à droite, les « nationalisations », comme on dit, vont bientôt devenir une réalité. Il ne s'agit à vrai dire pas d'une surprise, tant la promesse en fut répétée durant ces dernières années comme pendant la campagne électorale de Mitterrand, et a fortiori au moment de l'installation du nouveau gouvernement.

On savait donc qu'elles allaient

venir, ces fameuses « nationalisations ». Mais quels groupes concerneraient-elles, quelles modalités seraient appliquées, et quels objectifs poursuivis, telles étaient bien les questions posées. Le projet de loi adopté en conseil des ministres le 23 septembre, et qui va donner lieu à un marathon parlementaire du 8 au 21 octobre en principe, répond pour une part à ces questions. Pour une part seulement.

A s'en tenir aux termes scrupuleux de la loi, cinq sociétés industrielles sont nationalisées, la

CGE, Saint-Gobain, Pechiney-Ugine-Kuhlman, Rhône-Poulenc, et Thomson-Brandt, de même que deux compagnies financières, Paribas et Suez, et enfin toutes les banques françaises dont les dépôts sont supérieurs à un milliard de francs. La « carte de visite » des entreprises concernées — dont l'Etat acquiert donc la totalité du capital — donne une première idée de l'ampleur du mouvement : la

CGE (entreprise électrique, électromécanique, construction navale, télécommunication, etc.) emploie quelques 80 000 personnes (dont 30 000 à l'étranger) et réalise un chiffre d'affaire de 46 milliards ; Saint-Gobain, dont les principaux secteurs sont le verre et l'acier, emploie 163 500 salariés (dont moins de la moitié en France et le reste dans 17 pays au total) et réalise 43,5 milliards ; Rhône-Poulenc (chimie, textile, pharmacie, agro-chimie) emploie 61 000 personnes en France, 34 000 à l'étranger, et réalise 30 milliards de chiffre d'affaire réalisé dans l'électroménager, l'électromécanique, les câbles électriques, etc ; PUK enfin, 89 000 salariés, dont 20 000 hors de France, travaille dans la chimie, la pharmacie, les aciers spéciaux et réalise 38 milliards de chiffre d'affaire. A ces entreprises industrielles s'a-

joutent les deux compagnies financières précitées, aux participations considérables dans quasiment tout les secteurs, et pas moins de 36 banques françaises dont les dépôts dépassent le milliard de francs lourds.

Un tel descriptif ne suffit cependant pas à rendre compte de l'ampleur de l'opération gouvernementale. Sans avoir recours à la nationalisation par voie législative, le nouveau pouvoir entend en effet s'assurer le contrôle de secteurs plus vastes, ce qui est d'ailleurs conforme aux engagements électoraux.

Ainsi, par le biais d'une loi de finance rectificative transformant les créances de l'Etat en action, la sidérurgie va elle aussi passer sous le contrôle du secteur public. Dans la même optique, il a été décidé que l'Etat s'assure-

SUITE PAGE 8

Les nationalisations, une revendication constante de la gauche.



SUITE DE LA PAGE 7

rait de 51 % du capital de Matra (toutes branches confondues) et de Dassault.

Parallèlement, si seulement 36 banques sont directement nationalisées, il convient de préciser que 70 autres passent de fait sous le contrôle de l'Etat, la majorité de leur capital étant détenu par les nouvelles banques nationalisées. Au total, l'Etat contrôlera donc, de fait, 95 % du crédit.

Enfin, pour prendre complètement la mesure des ambitions gouvernementales, rappelons que des négociations sont engagées avec différents groupes industriels dont les capitaux sont en majorité étranger, mais qui devraient, à terme, être eux aussi sous la majorité de l'Etat. Ces groupes sont Roussel-Uclaf, CII-Honeywell-Bull et ITT-France.

Impressionnante donc, la liste complète des « cibles » du nouveau pouvoir socialiste ne représente cependant pas l'étatisation de la société que cherche à présenter, avec une connotation nettement péjorative, la droite. Bien que les chiffres fiables manquent sur ce point, on estime généralement que l'ensemble du secteur public, quand tous les objectifs gouvernementaux seront atteints, représentera 14 % des effectifs salariés industriels, et moins de 20 % du Produit Intérieur Brut.

Chères

Conçues, nous allons y revenir, dans une volonté de relance de l'économie française, les nationalisations posent un premier problème, celui de leur coût. En choisissant de convertir les actions des « nationalisables » en obligation d'Etat, amortissables, négociables (leurs détenteurs pourront les revendre) et doté d'un intérêt non négligeable puisqu'aligné sur le taux des emprunts d'Etat (16,75 % pour ce dernier), le gouvernement s'est donné les moyens d'un remboursement progressif. Après avis du conseil d'Etat, dans le but évident de ne pas mécontenter les actionnaires actuels, il a cependant dû relever de manière sensible le montant des obligations. Chaque année donc, l'Etat versera une somme importante, quoique non encore estimable, aux actionnaires des entreprises nationalisées. Une bonne part de cette somme sera nécessairement réinvesti, et on peut se demander quel contrôle aura l'Etat sur ces réinvestissements industriels ou financiers.

Dès 1972

Peu surprenantes puisqu'envisagées de longue date par la gauche, les nationalisations ne répondent pas, au dire du gouvernement, à une décision de principe. Dès 1972, le programme commun précisait que « pour briser la domination du grand



Ambroise Roux, PDG de la CGE, va devoir quitter son fauteuil.

capital et mettre en œuvre une politique économique et sociale nouvelle, le gouvernement réalisera progressivement le transfert à la collectivité des moyens de production les plus importants (...) Les restructurations de l'appareil de production devront s'effectuer de façon progressive et souple, en fonction d'une stratégie industrielle adaptée aux nécessités du progrès économique... »

Le projet socialiste, avec d'autres termes, ne dit pas autre chose : l'extension du secteur public y est présenté comme un élément décisif pour transformer l'appareil productif, constituer une industrie « puissante et diversifiée, capable de couvrir l'essentiel des besoins exprimés sur le marché intérieur et d'occuper un certain nombre de positions fortes sur le marché international ».

Au diapason des déclarations gouvernementales, Michel Charzat, responsable du secteur public et des nationalisations au PS, expliquait récemment les trois objectifs visés par le vaste programme de nationalisation :

d'abord, par la nationalisation du crédit, faire en sorte que les investissements soient orientés vers les secteurs jugés prioritaires ; ensuite « dynamiser l'industrie », l'extension du secteur public devant permettre à celui-ci de jouer le rôle de locomotive de l'appareil productif ; enfin, susciter « l'innovation sociale », par l'octroi d'un certain nombre de droits nouveaux pour les travailleurs du secteur public.

On connaît donc tout à la fois les objectifs poursuivis, et les moyens mis en œuvre pour les atteindre. Du programme commun de 1972 aux projets de loi d'aujourd'hui, les uns et les autres n'ont d'ailleurs pratiquement pas changé. Restent cependant bien des questions.

Quelle politique industrielle ? Il s'agit, nous dit-on, de créer un vaste secteur public pour aider à la relance de la croissance (+ 3 % en 1982), cette relance devant elle-même contribuer à la résorption du chômage. Mais le flou demeure sur les contours de cette politique de relance, et sur son corollaire, la politique indus-

trielle. Ainsi ignore-t-on, dans l'état actuel des choses, le sort de bon nombre de filiales des groupes nationalisables : certaines d'entre elles vont-elles être, comme on l'entend dire ici ou là, rétrocédées au secteur privé ? Lesquelles, et en fonction de quels critères ? Deux pistes, radicalement différentes, s'offrent ici au pouvoir : disposant d'un vaste secteur public aux activités extrêmement diversifiées actuellement, il peut, s'il le désire, entreprendre des restructurations en profondeur visant à la constitution de nouvelles grandes entreprises, dans la chimie ou l'informaticque par exemple. Il peut laisser les entreprises actuelles sinon en l'état, du moins sans modifications structurelles fondamentales, laissant ainsi plusieurs entreprises du secteur public en concurrence dans un même domaine industriel. Il y a là un choix d'envergure à faire, et ce choix n'est pas encore fait. Les nationalisations s'effectuent, mais la politique industrielle qui doit les justifier n'est pas encore définie... Tout au plus peut-on penser, au vu de quelques

déclarations gouvernementales, que l'orientation semble plutôt aller vers une certaine concurrence.

Quels droits ?

Certains dans la majorité parlementaire ne s'offusquent guère de ces imprécisions. A leurs yeux, l'élément déterminant dans les nationalisations est l'octroi de droits nouveaux pour les travailleurs. De fait, il s'agit bien là d'une question décisive... à laquelle la loi n'apporte aucune réponse. Une chose, et une seule, est acquise : la composition des conseils d'administration sera tripartite. Les nouveaux conseils d'administration des cinq sociétés industrielles nationalisées seront composés de sept représentants de l'Etat, six représentants des salariés et cinq personnalités « choisies en raison de leur compétence dans les activités publiques et privées concernées par l'activité de la société ».

Largement minoritaires, les représentants des salariés seront en outre désignés « sur proposition des organisations syndicales », lesquelles doivent fournir trois noms pour chaque poste à pourvoir. Etant donné la taille des entreprises considérées, le système de représentation des travailleurs est on le voit très indirect. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat aux Nationalisations, devait avoir cela en tête quand il disait récemment que l'intention de l'Etat était « de prendre le pouvoir et non de transformer les conditions de l'exercice du pouvoir » à l'entreprise. En logique avec cette déclaration, il est normal que la loi stipule que le PDG, celui qui « nomme aux emplois de direction » est lui-même nommé par décret en conseil des ministres.

Sans doute le silence fait sur cette question essentielle du droit des travailleurs ne signifie-t-il pas que rien ne sera modifié. On sait par exemple que le ministre du Travail a récemment déposé un rapport à ce sujet sur le bureau du président de la République. Ce rapport, axé principalement sur le développement des libertés syndicales dans le secteur privé, PME notamment, pourrait aussi, mais le conditionnel est de rigueur, évoquer la place des travailleurs dans les nouvelles entreprises nationalisées.

Le nouveau pouvoir dispose donc désormais de capacités d'intervention sensiblement accrues dans les domaines industriels et financiers. Sans doute était-ce nécessaire, et il n'est guère que quelques gros capitalistes à s'en offusquer réellement. Mais que va-t-il faire de ces nouveaux moyens ? Plus encore que dans les autres domaines, l'expectative est de rigueur : on ne sait rien de ce que sera la nouvelle politique industrielle, pas plus qu'on ne sait ce qu'il en sera de l'évolution de la place des travailleurs dans ces entreprises nationalisées. Et c'est là, au pied du mur, qu'il faudra bien juger.

Radios libres... mais surveillées

De 87,5 MHz à 100 MHz, une toute petite bande sur les postes de radios à modulation de fréquence. Un tout petit parcours qui pourtant fournit un des premiers gros dossiers du gouvernement, puisqu'au travers des radios libres, il n'est rien moins question que de communication, de liberté d'expression et de démocratie.

PLUS peut-être que dans d'autres domaines, il y a en matière de radios libres un avant et un après. Avant le 10 mai, qui ne se souvient de ces multiples interventions policières, de ces saisies de matériel, de ces émissions à peine audibles du fait du brouillage et où la volonté d'émettre à tout prix entraînait la plupart du temps en contradiction avec la qualité même des émissions ainsi proposées ? C'est ainsi, dans les pires conditions de la répression, que naquirent des radios qui n'étaient plus des gadgets, mais bien la manifestation d'une aspiration profonde à plus de liberté dans la communication et partant à plus de démocratie.

Et la gauche parvint au pouvoir. Une gauche largement investie dans le mouvement des radios libres aux temps héroïques : le PCF — et la CGT — n'avaient-ils pas multiplié les radios locales ? Le PS surtout ne s'était-il pas situé au cœur de la bataille avec ses « radios-ripotes » qui valurent à Mitterrand d'être inculpé et au siège parisien du PS d'être mis à sac par la police giscardienne ?

On conçoit dans ces conditions l'optimisme qui saisit tout ceux, militants et auditeurs, qui se sentent concernés par les radios libres. Enfin, on allait pouvoir, sur les postes, capter autre chose que les sempiternelles émissions officielles !

Enfin les animateurs allaient avoir les moyens de faire de la vraie radio, en se consacrant à la qualité de leurs émissions et non plus au seul impératif d'émettre coûte que coûte. Vaille que vaille, deux à trois cents radios fonctionnaient durant le dernier printemps du giscardisme. Déjà sur les ondes ou encore dans les cartons, pas moins de six cents projets existent aujourd'hui, explosion étonnante qui montre, si

besoin en était, la force et la profondeur du mouvement.

Le changement

Alors oui, s'agissant des radios libres, il y a bien eu un avant et un après le 10 mai. Mais déjà l'automne est là, et avec lui le temps de désillusions.

Certes, il y eut les brouillages de TDF qui continuèrent après le 10 mai, les tergiversations et les contradictions ministérielles qui marquèrent la période estivale. Certains parmi les animateurs de radios libres s'en émurent, présentant la suite, mais d'autres gardèrent leur optimisme, tant il est vrai que seule l'adoption d'une loi permettrait de clarifier les choses.

Votée malgré les réticences initiales de bon nombre de députés socialistes, cette loi existe désormais, mettant fin aux incertitudes, comme aux illusions.

Dorénavant, d'autres radios que celles contrôlées directement ou indirectement par l'Etat peuvent émettre. Le pas est suffisamment important pour qu'on le signale, même si les autorisations d'émettre sont encore considérées comme des « dérogations » à un monopole dont on ne saura qu'au début de 1982, avec la « grande loi sur l'audiovisuel », à quelle sauce, il va être adapté.

Dérogations

Possibilité d'émettre donc, mais au terme de quel parcours d'obstacles ! D'abord, les « dérogations au monopole » sont délivrées par le Premier ministre

autant carte blanche, loin s'en faut : il leur faudra respecter un « cahier de charges », non encore défini, mais dont la loi précise déjà qu'il imposera « une durée minimale hebdomadaire d'émission », ainsi qu'une limitation à trente kilomètres au maximum de la zone de diffusion. Signalons à ce sujet, que la plupart des radios sont équipées d'émetteurs permettant de couvrir une zone de soixante, voire pour certains cent kilomètres. Cette limitation à trente kilomètres, supérieure à ce qui avait été initialement envisagée (ce qui permet au gouvernement de montrer à bon compte sa magnanimité), correspond au double objectif d'empêcher que ne se développent des radios qui ne soient pas strictement locales, et ainsi de ne pas nuire « aux émissions du service public ». On sait qu'après une période d'expérimentation — à Laval, à Melun et dans le Nord, Radio France (et FR3 aussi) envisagent de multiplier elles aussi les radios à caractère local et régional. Eux auront la priorité absolue.

Enfin, demeure le problème, largement évoqué dans la période, du financement. Avec des arguments sérieux, le gouvernement a interdit toute publicité, même dans la limite de cinq minutes par heure. Il a donc interdit une forme de financement... mais sans pour autant, dans l'état actuel des choses, en suggérer d'autres ! Ainsi donc, et au moins jusqu'à la loi sur l'audiovisuel du printemps prochain, voilà donc des radios qui vont être autorisées à émettre, mais sans en avoir les moyens...

Là-haut

« La fin des radios libres »,

Près de 600 radios libres envisagées cet été : combien seront autorisées ?



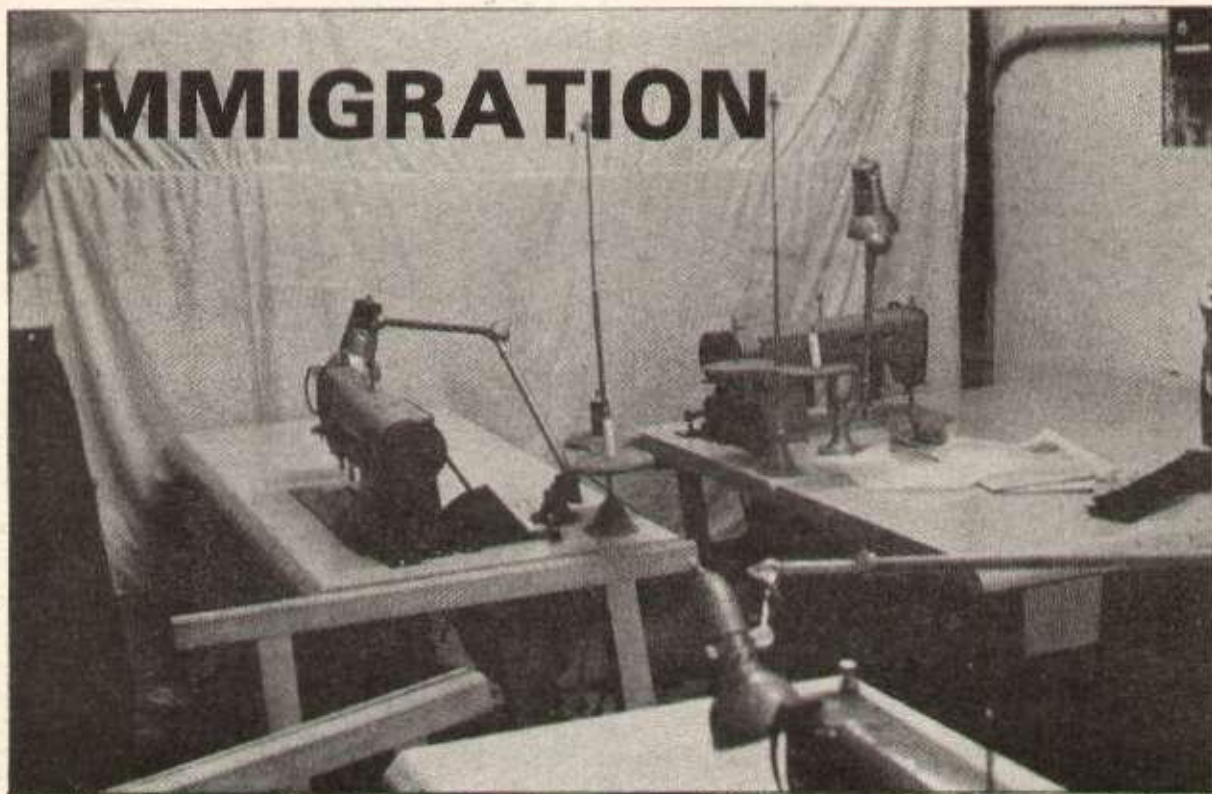
« les radios libres guillotonnées », a-t-on pu lire et entendre ça et là après l'adoption du projet de loi. De fait, une lecture particulièrement noire des dispositions législatives est possible : qu'ont-elles donc de « libres », ou d'indépendantes, ces radios qui n'ont pas le droit d'avoir des moyens, qui sont muselées par un cahier des charges décidé en haut, qui sont de par la loi rejetées après les radios officielles, et qui finalement ne doivent leur existence qu'au bon vouloir du Premier ministre ?

Avec une particulière indécence, des gens de la nouvelle opposition, ceux qui hier envoyaient les CRS, ont tenu ces propos. Des militants non suspects de compromission avec l'ancien pouvoir disent, il est vrai, la même chose. Peut-être convient-il d'être plus nuancé. De toute évidence, des radios locales vont exister, et certaines d'entre elles ne manqueront pas de transcrire dans la vie les aspirations nées au fil des années. Il n'est pas jusqu'au problème du financement qui ne peut trouver une solution, par le biais de subventions municipales, départementales ou régionales, ou par le biais d'une caisse de péréquation sur les recettes nationales de la publicité, comme il en est question en ce moment. Pour beaucoup de radios donc, le temps de la clandestinité et de la répression est révolu.

Mais le temps de la liberté est-il arrivé ? On peut en douter. Par la loi de septembre, le pouvoir socialiste s'est donné tous les moyens de surveiller les radios, de les mettre en tutelle en quelque sorte. Une fois encore, c'est là-haut, à Paris, dans les sphères dirigeantes, qu'on entend régler le sort d'une des composantes du mouvement social.

Nicolas DUVALLOIS

IMMIGRATION



Travailleurs clandestins : les patrons préfèrent parfois renvoyer que régulariser...

« EXTREME » bienveillance, « respect de la dignité », « générosité », etc. Le moins que l'on puisse dire c'est que le ton a changé. D'autant plus qu'il s'agit de textes officiels concernant les étrangers en France. Non, non, il n'est question ici, ni des diplomates, ni des personnalités étrangères, mais tout simplement des travailleurs immigrés. Il est vrai qu'on nous avait habitués à un tout autre état d'esprit sous le règne précédent. C'est justement ce changement d'optique à l'égard des problèmes de l'immigration que revendique haut et fort le gouvernement par la voix de son « Secrétaire d'Etat au ministère de la Solidarité nationale chargé des immigrés » dont l'intitulé se veut déjà le témoignage d'une préoccupation humanitaire. Toute une série de dispositions prises durant l'été ou pendant la rentrée attestent en tout cas du souci accordé à ces questions. Décrypteurs attentifs des premiers fruits du « renouveau socialiste », au travail !

Les mesures les plus révélatrices de la politique observée à l'égard des problèmes de l'immigration ont donné lieu à trois projets de lois : les conditions d'entrée et de séjour des immigrés en France, le droit d'association des immigrés et enfin la lutte contre le travail clandestin. Ce dernier texte se rapporte à la régularisation exceptionnelle actuellement en vigueur. Enfin, la polémique sur l'élargissement aux travailleurs immigrés du droit de vote pour les municipales de 1983 a fourni un éclairage supplémentaire sur les objectifs gouvernementaux en matière d'immigration.

Fermeture des frontières

Approche générale. La nouvelle politique du gouvernement

vis-à-vis des immigrés a pour objectif de « mettre fin à la situation de précarité que connaissent de nombreux immigrés » ; « limiter, en raison de la situation de l'emploi, l'entrée en France de nouvelles personnes » ; « entreprendre l'examen des problèmes d'immigration avec les pays concernés notamment sous l'angle de la coopération ». Il convient d'y ajouter le souci d'améliorer la situation des immigrés en France.

« Notre situation économique ne nous permet pas présentement, de les accueillir dans de bonnes conditions. Si on leur ouvrait nos frontières ils viendraient grossir le nombre des chômeurs. Et cela, nous ne le voulons à aucun prix. Et c'est bien parce que la situation de l'emploi constitue un obstacle à l'insertion des migrants que nous verrouillons les frontières ». C'est en ces termes que F. Autain a justifié la fermeture des frontières.

La logique affichée par le gouvernement semble être celle-ci : fermeture rigoureuse des frontières puis régularisation de tous les travailleurs clandestins, normalisation des situations irrégulières, abrogation des arrêtés d'expulsions antérieurs, assouplissement du régime de regroupements des familles ou de la procédure d'admission au travail. Puis dans un deuxième temps, une série de mesures allant dans le sens de l'amélioration de la condition des travailleurs immigrés, reconnaissance du droit d'association, projet de statut du résident, etc.

Régularisation exceptionnelle

La régularisation représente un des points essentiels de cette entreprise puisqu'elle concerne les sans-papiers qui sont estimés environ à 300 000 dans notre

pays. Elle est envisagée de la manière suivante : vous êtes immigré sans papiers. Vous avez pris connaissance dans la presse ou entendu parler à la radio de la procédure de régularisation exceptionnelle ouverte jusqu'au 31 décembre 1981. Vous devez aller vous présenter avec votre dossier dans un « guichet unique » : commissariat, mairie ou préfecture. Si vous gardez un mauvais souvenir des contrôles policiers et que nous ne tenons pas particulièrement à avoir affaire à la police, il vous est possible de vous rendre dans un « bureau d'accueil » aménagé à cet effet. Dans les guichets ou bureaux vous trouverez des fonctionnaires et des membres des associations qui participent à l'accueil des immigrés. Première pièce du dossier : apporter une preuve quelconque attestant de votre arrivée en France avant le 1^{er} janvier 1981. Pourquoi cette date ? Que deviennent ceux qui ne correspondent pas à ce critère ? Aucun élément de réponse à ce jour. Deuxième pièce du dossier : vous devez justifier d'un emploi stable par un contrat de travail d'au moins un an.

Le problème des travailleurs clandestins

Travailleur clandestin, votre patron a refusé de vous fournir ce contrat. On vous incite alors à solliciter de nouveau auprès de votre patron un contrat satisfaisant. Si vous vous heurtez à un refus renouvelé de votre employeur, votre dossier est soumis à une commission ad hoc. Lorsqu'elle traite votre dossier, la commission départementale vous invite à assister aux délibérations. En face de vous, il y a un certain nombre d'officiels, éventuellement des représentants

syndicaux qui siègent à titre consultatif. De votre côté, il y a un interprète et la personne que vous avez choisi pour vous accompagner selon le droit qui vous est reconnu, personne qui peut être un syndicaliste ou un membre d'une association de défense des immigrés. La commission a examiné votre cas, mais vous n'êtes pas pour autant tranquille. C'est le préfet qui tranche en dernier recours. Et si votre cas lui donne des scrupules, il en réfère au secrétariat d'Etat aux Immigrés. Entre temps la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi aura fait une enquête sur votre entreprise.

Quant à votre patron, il a été normalement informé des nouvelles dispositions qui devraient l'inciter à se montrer coopératif. En échange de la déclaration de ses employés, il se voit assuré de n'être pas inquiété, ni redevable d'aucun arriérés de Sécurité sociale et que sa contribution à l'ONI (Office nationale de l'immigration) sera limitée à 600 francs. Cela jusqu'au 31 décembre 1981, à partir du 1^{er} janvier 1982, les choses changent puisqu'il risque une peine de deux mois à un an de prison, une amende de 2 000 à 20 000 francs, alors qu'il ne risquait auparavant que dix jours à un mois d'emprisonnement. En cas d'avis favorable de la Commission, ratifié par le préfet, une carte temporaire de travail valable un an et une carte de séjour. En cas d'avis défavorable ? Aucune précision n'est fournie.

Vers une nouvelle clandestinité ?

Ce dispositif mis en place par le gouvernement se veut complet. Il prétend apporter une réponse globale, voire définitive au problème des sans-papiers.

Que se passera-t-il le 1^{er} janvier 1982 ?

C'est pourtant le septicisme qui règne parmi les syndicalistes ou les militants des associations d'immigrés. « La date du 1^{er} janvier 1981 est discriminatoire, pourquoi n'a-t-il été jugé logique de prendre la date de l'accession au pouvoir de Mitterrand en ce qui concerne l'amnistie ? », demande-t-on à la Maison des Travailleurs Immigrés (MTI). Même reproche à la CFDT. C'est surtout le critère du contrat de travail d'un an qui suscite le plus d'objection. « Cela correspond à une vision monolithique du travailleur immigré clandestin », dit-on à la MTI. « Il est vu comme un travailleur normal clandestin. En fait il y a des situations totalement différentes : des intérimaires, des employées de maison, des saisonniers, des marchands ambulants qui ne peuvent pas justifier d'un emploi stable ». La MTI s'est mobilisée durant tout l'été pour informer, accueillir, épauler les travailleurs immigrés concernés. Elle a introduit 18 000 dossiers dans toute la France, près de 3 000 sur la région parisienne. Ces dossiers sont déposés dans les bureaux ou guichets d'accueil. « Sur ces 18 000 dossiers, la moitié sont des saisonniers, 1 000 des marchands ambulants, 1 000 des femmes employées de maisons, les autres sont chômeurs ou licenciés ».

Le collectif SOS Refoulement qui regroupe une trentaine d'associations d'immigrés ou de défenses des immigrés estime que les mesures prises par le gouvernement sont « démagogiques voire discriminatoires et racistes ». Car 80 % des sans-papiers ne pourront pas apporter la preuve d'un emploi stable. Il s'attend à des refoulements et des expulsions en masse en janvier 1982 et prévoit une « nouvelle clandestinité dont le gouvernement s'accommodera ».

SUITE PAGE 11

SUITE DE LA PAGE 10

Les patrons font la sourde oreille

Les syndicats se sont également mobilisés, la CFDT a transmis plus de 6 000 dossiers pour toute la France, la CGT 850 pour la seule ville de Nice par exemple.

Au syndicat de la confection CFDT qui avait participé à l'animation de la lutte des travailleurs turcs sans-papiers, on tire un premier bilan.

« Dans la confection, il n'y a pas de grosses difficultés, il existe une demande de main-d'œuvre et il s'agit d'emplois stables. Et nous sommes prêts à nous mobiliser en cas de problèmes. Jusqu'à aujourd'hui on a recueilli 1 000 récépissés. Mais c'est dans les autres catégories : saisonniers, intérimaires, que ça doit être beaucoup plus difficile. Ils ne pourront pas justifier d'un an de travail stable : que vont-ils devenir ? Ils ne voudront pas partir, ils resteront clandestins. Vont-ils être expulsés ? »

Syndicats et associations d'immigrés soulèvent un autre problème : l'attitude des employeurs qui rechignent à déclarer leurs employés ou bien se permettent de marchander aux travailleurs immigrés leur déclaration comme ce patron du Vaucluse qui vendait 400 francs des « promesses » de contrat de travail ou encore ceux qui renvoient leurs employés en leur promettant de les reprendre en 1982. « Un patron d'une boîte de 15 employés a évidemment tout intérêt à couler sa boîte, récupérer son capital plutôt que de régulariser », explique un responsable de la MTI.

Certes, syndicats et associations sont mobilisés. A Montrouge, par exemple une cinquantaine de travailleurs égyptiens, après une semaine de grève et deux jours de jeûnes, ont obtenu un contrat de travail. Inspection de travail, direction départementale du travail et même le secrétariat d'Etat se sont saisis de l'affaire. Mais pour ce cas résolu, combien de laissés pour compte ?

L'échéance du 31 décembre

A Paris, 1 200 personnes se présentent chaque jour. A la mi-septembre, près de 2 000 dossiers complets comportaient une carte de travail. Le reste, tout le reste de cette masse impressionnante de dossiers pour la seule région parisienne sont des dossiers incomplets, sans titres de travail qui seront transmis à une commission ad hoc qui, en cas d'avis favorable ne délivrera une carte de travail qu'à la mi-octobre. Aucun bilan ne peut encore être dressé du fonctionnement de ces commissions, puisqu'elles n'ont pas encore été mises en place, mais déjà des inquiétudes se font jour.

« Bien sûr, le travailleur immigré a les moyens de se faire entendre, bien sûr des syndicalistes sont présents, mais seulement à titre consultatif, en fait et comme toujours c'est le préfet qui a le pouvoir de décision », remarque-t-on à la MTI.

A ce rythme il est évident que les cas des sans-papiers, approximativement évalués à 300 000, ne seront pas réglés dans les délais de la période de régularisation exceptionnelle qui se clôt le 31 décembre. Le gouvernement va-t-il prolonger la période de régularisation ou bien va-t-il — comme beaucoup le craignent — procéder à une vague d'expulsions et s'accommoder d'une nouvelle clandestinité ?

sont indéniables : la loi Bonnet du 10 janvier 1980, de sinistre mémoire, qui reconnaissait au ministre de l'Intérieur le droit de soumettre à la détention provisoire les étrangers en situation irrégulière et de les expulser est abrogée. De plus les situations irrégulières sont soumises aux autorités judiciaires et non plus seulement au pouvoir administratif, elles doivent faire l'objet « d'une décision écrite dont le double est remis à l'intéressé ». Autre transformation notable : les maisons d'arrêts pour immigrés en situation irrégulière disparaissent. Au bout de 24 heures de détention maximum, les prévenus sont remis à une autorité judiciaire.

dispositions sont inquiétantes. Une expulsion pourra « être prononcée par arrêté du ministre de l'Intérieur » dans le cas où un étranger préalablement condamné « à une peine égale ou supérieure à une année d'emprisonnement sans sursis constitue une menace grave pour l'ordre public ». Cette notion « de trouble de l'ordre public » a fait bondir les syndicalistes CFDT de la confection. « On sait ce que ça veut dire, jusqu'à maintenant une bagarre après un bal du 14 juillet pouvait donner lieu à une expulsion. D'ici quelques années quelle interprétation en sera faite ? Il n'y a aucune garantie pour qu'elle ne soit pas utilisée de la même manière en cas de be-

pouvoir, il se présente dans un des bureaux d'accueils. Quelques jours plus tard, il était interpellé et embarqué pour Alger. Gaston Defferre vient d'annuler l'arrêté d'expulsion, suite aux remous que cette affaire a provoqué à Lille.

Même réaction à la MTI. Certains vont jusqu'à parler de « loi Bonnet-Bis » d'autant qu'une notion nouvelle, « l'urgence absolue », est introduite, qui peut justifier l'expulsion. Ces restrictions mettent à la disposition du gouvernement un arsenal de mesures répressives tout à fait arbitraires s'il en a besoin.

En fait, une modification sensible est intervenue entre le projet et le texte définitif sur intervention du ministère de l'Intérieur.

Le projet présenté par F. Autain allait dans le sens d'un assouplissement réel : il proposait que la peine d'emprisonnement préalable qui motive l'expulsion soit supérieure à cinq ans. Elle a été ramenée à une année. De la même manière, le projet de F. Autain prévoyait que la condamnation perdait effet au bout de dix ans. Après modification, toujours sur intervention de Defferre, aucun délai n'est précisé, l'abrogation n'est plus automatique mais doit faire l'objet d'une demande auprès du ministère de l'Intérieur où elle sera soumise à une commission.

On souligne du côté officiel que cette commission n'est plus sous l'autorité du ministère de l'Intérieur. On présente les chiffres : depuis le 26 mai 1981 et selon l'ancienne législation, une de ces commissions a ordonné dix expulsions par mois contre 8 000 par an en 1980, dont 4 500 de travailleurs en situation irrégulière. Mais n'est-ce pas seulement une affaire de conjoncture ?

Le droit d'association

« Permettre aux immigrés de participer réellement et en prenant leur part de responsabilité à une vie associative dont l'importance est aujourd'hui reconnue qu'il s'agisse de parents d'élèves, de locataires... ». C'est ainsi que le gouvernement commente le texte qui vient d'être adopté et qui reconnaît la liberté d'association aux étrangers puisque jusqu'à maintenant les associations d'étrangers supposaient une autorisation préalable et renouvelable conformément aux dispositions de 1939.

Toutefois une restriction précise que l'activité de ces associations ne soient pas de « nature à porter atteinte à la situation diplomatique de la France ». Là encore, on est inquiet de l'interprétation qui pourra être faite de cette condition ?

A la MTI on est « satisfait de l'abrogation de la loi de 1939 » mais la restriction citée plus haut



Régularisation : 80 % des sans-papiers ne sont pas régularisables, car ils ne peuvent justifier d'un emploi stable.

Dans la région parisienne, 1 200 personnes se présentent par jour.



Conditions d'entrée et de séjour

Complétant son dispositif, le gouvernement a étudié un projet de loi qui réglemente l'entrée et le séjour des travailleurs immigrés en France.

Une série de points positifs

Enfin, si vous êtes immigrés, de moins de 16 ans vivant chez une personne en situation régulière, si vous vivez habituellement en France depuis l'âge de dix ans ou depuis plus de 20 ans vous êtes à l'abri des expulsions.

« Loi Bonnet-Bis ? »

Cependant, là encore certaines

soin ». Une affaire récente montre que le gouvernement tient particulièrement au caractère discret de ces expulsions. Ali Chikhaoui, travailleur immigré algérien à Lille a été condamné en 1977 à quatre ans de prison pour une rixe dans un bar qui avait provoqué un mort. Vivant dans une semi-clandestinité jusque-là et croyant bénéficier de l'amnistie avec l'arrivée de la gauche au

SUITE PAGE 12

Pour le Socialisme - 11

« paraît être une atteinte grave à l'égalité des droits français-immigrés pourtant prônée par le gouvernement ».

Droit de vote des immigrés 1983 ou pas 1983 ?

L'élargissement du droit de vote aux immigrés lors des élections municipales de 1983 a donné lieu à un nouveau carrefour de déclarations tour à tour contredites et confirmées dont le secrétariat d'Etat aux immigrés n'a d'ailleurs pas l'exclusive. Cette disposition faisait partie des propositions de Mitterrand qui s'était d'ailleurs bien gardé de préciser une échéance quelconque. Claude Cheysson a évoqué le dépôt prochain d'un projet de loi en ce sens. Puis F. Autain devant les réactions suscitées est revenu à la charge à deux reprises pour mettre les choses au point. Si le gouvernement avait l'intention de prendre des mesures en ce sens « ce qui n'est pas le cas » a-t-il précisé, il serait impossible matériellement de modifier la constitution pour 1983. « L'opinion n'est pas préparée, le droit de vote est un objectif à très long terme », et il y a « beaucoup à faire pour que se crée un climat de compréhension mutuelle ». Il y a « d'autres priorités pour l'insertion des immigrés » a-t-il déclaré.

Là-dessus, Christiane Mora secrétaire nationale du PS s'est exprimée dans la presse pour signaler qu'elle était favorable au vote des immigrés aux prochaines élections municipales. Puis F. Autain mis fin au débat par cette déclaration sans ambiguïté : « Chaque chose en son temps. Je considère que toute précipitation en la matière serait préjudiciable aux intérêts bien compris des immigrés, et sans doute non conforme à leurs aspirations (...) Songez que les travailleurs immigrés et leurs familles n'ont pas même encore le droit de créer librement une association, qu'ils ne sont pas éligibles dans les institutions sociales, comme les Prud'hommes par exemple. Ainsi serait-il préférable d'attendre que tous ces droits qui conditionnent leur insertion dans la vie quotidienne soient acquis pour envisager ensuite d'aller plus loin. C'est à l'élaboration de ces textes que nous travaillons actuellement ».

On peut cependant faire remarquer à propos des arguments de F. Autain que la réticence de l'opinion publique n'a pas sensiblement gêné le gouvernement dans son action pour l'abolition de la peine de mort. Dès qu'il s'agit d'immigration, l'opinion publique devient un obstacle impressionnant auquel il faut s'attaquer armé d'un patience considérable. Deux poids, deux mesures. « Nous, on a été scandalisé par ces propos, on était prêt à se mobiliser » explique une syndica-

liste CFDT de la confection. Bizarrement, ce n'est pas une préoccupation très importante pour les travailleurs immigrés. Leur principal souci est d'obtenir la régularisation, des droits réels, pour eux, le droit de vote vient après ». Ce témoignage se trouve confirmé par les explications fournies à la MTI : « Le problème du droit de vote est un faux débat, tant que les travailleurs immigrés ne bénéficient pas de droits élémentaires réels. Pour nous la priorité va à l'égalité des droits et au droit d'association sans restriction ».

Des inquiétudes légitimes

Mitterrand a-t-il tenu ses promesses en matière d'immigration. Si on se réfère au 110 propositions du candidat, on peut répondre oui et non. Oui, car effectivement chacune des dispositions envisagées a été mise en chantier. Non, car chacun des domaines est soumis à des restrictions qui non seulement en délimitent sérieusement la portée mais à plus long terme s'avèrent inquiétantes.

Il est indéniable que des progrès ont été enregistrés. Les circulaires de cet été ont considérablement assoupli le régime du regroupement des familles et les modalités du renouvellement des titres de travail, des facilités ont été accordées par exemple aux travailleurs immigrés au chômage, les jeunes immigrés dits de la « deuxième génération » ne sont plus menacés d'expulsions.

Cependant ces circulaires sont provisoires. Les procédures de régularisation ne régleront pas — loin de là — si elles en restent à ce stade, le problème des sans-papiers. Les dispositions définitives si elles sont ma-juées d'un souci humanitaire réel, n'en restent pas moins timides, voire ambiguës, notamment dans les restrictions qu'elles comportent et qui laissent une marge d'interprétation considérable au gouvernement.

« Au début la politique en direction des immigrés semblait très généreuse. Il y a de plus en plus de reculs et aujourd'hui les restrictions tombent à la vitesse grand V ». Ce point de vue recueilli au syndicat CFDT de la confection résume bien l'état d'esprit de ceux qui plaçaient beaucoup d'espoir dans ce gouvernement. « En fait, rien n'est réglé », comme le remarque la MTI, « on est loin de l'objectif proclamé : égalité des droits. Les récentes mesures réglementent beaucoup plus strictement qu'auparavant un statut de l'immigré. Il s'agit donc bien toujours d'un « statut » à part ».

Syndicalistes et associations d'immigrés attendent avec inquiétudes l'échéance du 1^{er} janvier 1982, date à laquelle seront révélés les objectifs exacts de la politique d'immigration du gouvernement.

Pascal REAL

PS : DERRIERE L'UNANIMITÉ

D U jamais vu au congrès du Parti Socialiste : les militants ne discuteront pas des motions, mais de la motion. Le PS se retrouverait-il tous courants confondus selon la devise « tous pour un » ? Certes non, mais la démocratie des courants connaît bien des détours. On avait coutume, jusque là, de voir s'affronter aux congrès différentes motions, chacune accompagnée d'une liste de candidats à la direction. C'est sur cette base que les militants faisaient leur choix, en votant pour telle ou telle d'entre elles. Dès lors que les congrès fédéraux s'étaient déroulés, les représentants des motions ayant obtenu plus de 5 % des mandats se répartissaient à la proportionnelle les postes de direction au Comité directeur et au bureau exécutif ; la composition des organes dirigeants était donc connue avant le congrès national. Celui-ci n'avait plus dès lors comme objet que de tester les possibilités d'alliance entre les tenants de différentes motions. Tout se décidait lors d'une commission des résolutions où, en petit comité, les responsables des courants négociaient durement et nuitamment, puis annonçaient aux délégués, au petit matin, qui allait s'allier avec qui, pour se partager les postes de secrétariat, véritable exécutif du parti.

Où est passé Michel Rocard ?

Ce ballet traditionnel, fertile en rebondissement, n'aura pas lieu cette fois-ci. Par l'effet d'une synthèse en trompe-l'œil, réalisée avant le congrès. Pour le courant proche du Président, il convenait de faire confirmer par un vote le recul du courant Rocard. Les occasions ne manquaient pas : l'ex-candidat à la candidature avait commis quelques erreurs d'appréciation politique un peu grosses : celle par exemple de préconiser de répondre à la polémique que menait le PCF, alors que les faits ont prouvé depuis que la tactique du dos rond était pour le PS la plus payante pour prendre des voix à ce parti. Une autre bourde de taille : Rocard, avant l'élection présidentielle, proposait un délai avant la dissolution de l'Assemblée. Les résultats des législatives permettent à la direction du PS de dauber facilement sur la clairvoyance des positions rocardiennes. On piaffait donc d'impatience, à la direction du PS, d'avoir une discussion franche et utile qui n'eût pas manqué de tourner à la déconfiture du courant Rocard, d'autant que celui-ci ne pouvait plus compter sur l'alliance du courant Mauroy, retourné dans le giron majoritaire.



Au Congrès de Metz, Rocard et Mauroy dans la minorité. Les cartes ont été redistribuées depuis.

Le courant mitterrandiste paraît donc une réédition de sa tentative de janvier 1980, lorsque la discussion sur le projet socialiste devait servir à obliger le courant Rocard à se déterminer en opposition à la direction du PS et par là à se marginaliser. Les rocardiens avaient eu l'habileté de refuser le débat en se déclarant d'accord sur l'ensemble du projet, ne menant une guerre d'escarmouches que sur quelques amendements. Ils ont tenté le même jeu cette fois encore, se déclarant d'accord sur le texte de la motion Jospin.

Mitterrand : 51,5 %

Mais il est des cas où il est difficile de se répéter. Une nuance importante sépare une convention, comme celle sur le projet socialiste, d'un congrès : cette dernière instance procède à une redistribution des responsabilités à la tête du PS, à la proportionnelle des motions. Problème neuf lorsqu'il n'y a qu'une motion. On a donc assisté à quelque chose d'inédit : les courants majoritaires (Jospin + CERES + Mauroy) déterminant d'autorité quelle serait la représentation des différents courants à la tête du PS. C'est ainsi que le courant Jospin (ou Mitterrand) s'octroie la majorité absolue (51,5 %) alors qu'il avait obtenu 47 % au congrès précédent, et que le courant Rocard (21 % des mandats au Congrès de Metz) se voit gratifié de 15 %. Sans qu'il ose protester, par crainte d'un affrontement avec la majorité, par le biais d'une motion propre, ne lui donne, au moment du vote des militants, des résultats encore plus minces.

Au total, un affrontement qui donne une image assez dérisoire du type de démocratie en vogue au PS, où les militants n'auront plus à se prononcer sur le choix

de leurs dirigeants, fût-ce même par l'intermédiaire, déjà biaisé, des votes par motions.

Cette affaire donne une assez juste mesure de l'importance que l'on attache, à l'Elysée, au contrôle strict de l'appareil du PS. Ceci d'autant plus que l'accession au pouvoir permet moins que d'habitude les fausses notes. Des couacs sont déjà apparus au niveau du groupe parlementaire à l'Assemblée nationale. Sans que des contradictions soient pour l'instant apparues sur des points majeurs, des ratés se sont déjà produits à l'initiative de parlementaires qui avaient pris à la lettre les déclarations de Jospin, selon lesquelles les députés socialistes n'étaient pas des godillots. Ce fut le cas de l'amendement Pierret sur les donations-partages, adopté alors que le gouvernement, à part peut-être tel ou tel ministre, n'avait pas prévu ces dispositions.

Une grogne s'est également élevée au sujet du très restrictif projet gouvernemental sur les radios libres, et le gouvernement a dû retirer en partie son projet de législation sur l'immigration, sous la pluie d'amendements des députés socialistes. De vives discussions pourraient également avoir lieu lors du débat sur le nucléaire.

Ce type de contradiction est sans doute amené à se développer, si l'on songe que le PS, longtemps parti d'opposition, s'est construit progressivement en tissant des liens avec des secteurs du mouvement social, qui réclament aujourd'hui la satisfaction de leurs exigences. L'unité au sein du Parti Socialiste est de ce fait l'objet en haut lieu de soins attentifs, et sans doute un peu inquiets, comme l'attestait la présence vigilante, tout au long des débats du comité directeur, du secrétaire général de l'Elysée, Pierre Bérégovoy.

François NOLET

LES CALCULS DU PCF

Comment tirer profit
de la participation gouvernementale
sans pour autant masquer les différences ?

UN train à grande vitesse, une exposition Picasso, un chanteur de jazz, un scanographe, une pétition géante, une grande roue et... six ministres en exercice. L'inventaire de la fête de l'Humanité s'est paré cette année d'un élément nouveau et à vrai dire inattendu : qui des participants de 1980 eut imaginé qu'un ministre de la Culture — socialiste de surcroît — allait venir inaugurer une partie de la fête ? Qui eût songé alors que Fiterman, Ralite, Le Pors et Rigoud allaient se glisser dans la peau de solides ministres d'un gouvernement Mauroy ?

Et pourtant, tout semble désormais si évident, à entendre les dirigeants du PCF. Il n'aura pas fallu trois mois pour que leur attitude « positive et constructive » envers le nouveau pouvoir socialiste n'apparaisse comme le développement logique de tout ce qui a été dit et réalisé depuis quatre années. Et on a tôt fait, à l'exemple de Francette Lazard de rabattre le caquet à ceux qui verraient quelque incohérence entre les attaques du printemps

et les approbations de l'été. « Il est toujours facile, dit-elle, de mettre en cause une péripétie, une attitude, une formule, sans pousser plus loin une réflexion qui porte sur le fond de toute une démarche ».

Ce fond, il s'agira d'en traiter à l'occasion d'un 24ème Congrès placé tout à la fois sous le signe d'une stricte reprise en main de l'organisation — le « courant Fzsbm » est ainsi très ouvertement appelé à se soumettre ou se démettre — et d'une réflexion de plus vaste ampleur sur « plusieurs décennies de la pratique politique du PCF ». Le 22ème Congrès, dont un membre du bureau politique n'hésite pas à écrire qu'il était « prémonitoire », en sera la référence principale.

Loyal

En attendant, le navire communiste a pris son rythme de croisière dans les eaux nouvelles de la participation gouvernementale. A l'Assemblée, les députés approuvent sans défaillance les projets gouvernementaux, ne risquant amendements ou propositions nouvelles qu'après s'être assuré de leur acceptation par le pouvoir. Sinon, ils se taisent, ce qui a permis à un dirigeant du PS de donner en exemple la « loyauté » des parlementaires PCF à quelques uns des élus socialistes parfois récalcitrants, eux.

Au gouvernement, les quatre

ministres communistes affirment inlassablement leur attachement à la solidarité ministérielle, dans le même temps où ils travaillent dans leur domaine propre à la mise en œuvre du changement « au rythme choisi par la majorité des Français », c'est-à-dire en fonction des impératifs fixés par Mitterrand et Mauroy. Enfin, il n'est pas un discours du PCF qui n'oublie de dresser un bilan « globalement positif » de l'action menée depuis quatre mois par le nouveau pouvoir.

Véhicule de l'expression publique des positions quotidiennes du PCF, *L'Humanité* est même désormais le quotidien français indiscutablement le moins critique envers le gouvernement, une sorte de *Figaro* de la nouvelle majorité.

Cette attitude « positive » — beaucoup de militants préféreraient dire « conciliante » — ne saurait cependant se résumer en une suite d'actes de bienveillance envers l'homme dont *Révolution* disait en mars — six mois déjà ! — qu'il avait « résolument mis la barre à droite ». La résolution issue du dernier comité central, venant après le discours de Leroy à la fête de l'Humanité et la rentrée de Marchais au Club de la Presse décrit bien le cadre dans lequel le PCF entend évoluer : après avoir souligné « une certaine amélioration des conditions de vie des familles », « un coup d'arrêt à la politique de régression du pouvoir giscardien » et « l'amorce d'un climat nouveau », la résolution n'en souligne pas moins « les aspects préoccupants de la situation économique et sociale », chômage et inflation, avant que de préciser que « cette situation met en relief le haut niveau des réformes à effectuer, comme

SUITE PAGE 14

Du 26 mars au 26 juin : le PCF tait ses critiques, mais garde le programme du candidat Marchais.



Révolution
« Nous vivons le temps des révolutions. »

**MITTERRAND
A DROITE
TOUTE**

Littérature américaine
L'école: l'opinion de G. Marchais



Révolution
« Nous vivons le temps des révolutions. »

**HISTORIQUE
DES COMMUNISTES
AU GOUVERNEMENT**

nous l'avons montré pendant la campagne à l'élection présidentielle. Nous continuons à considérer les propositions que nous avons formulées alors comme valables ».

« Amorçant le changement », l'action gouvernementale ne serait en quelque sorte qu'une mise en jambe avant que ne s'imposent les solutions préconisées — avec l'insuccès que l'on connaît — par Marchais en avril dernier. En développant cette idée, le PCF oublie, ou feint d'oublier, ou essaye de faire oublier, ce qu'il disait lui-même il y a peu, à savoir que le programme socialiste d'une part, et les « 131 propositions » d'autre part sont chacun dotés d'une cohérence propre, les deux étant largement contradictoires, dans leurs finalités. L'oubli en question n'est bien sûr pas fortuit, puisqu'il s'inscrit dans le cadre d'une tactique générale non dépourvue d'habileté.

Bons ministres

Participant loyalement et activement à l'action gouvernementale, le PCF ne peut qu'être associé aux bénéfices de ses succès éventuels. Il y escompte d'autant plus qu'il entend bien prouver que sa voix est entendue jusqu'à et y compris au sein du Conseil des ministres. Les photos maintes fois reproduites dans *L'Humanité* montrant Flinterman au côté du président de la République lors des délibérations gouvernementales du mercredi, l'insistance avec laquelle la presse du PCF part en guerre contre « l'option social-démocrate » de Jean Daniel — Rocard étant bien entendu visé derrière lui — pour essayer de démontrer que les décisions adoptées en définitive sont plus radicales, la valorisation de l'action des ministres communistes quand il s'agit de parler du TGV ou de la créations de postes dans les hôpitaux ou la formation professionnelle, tout cela est évidemment destiné en premier lieu aux militants.

A ceux-là il faut bien expliquer que l'accord PS-PC de juin n'était pas l'espèce de reddition que beaucoup y ont vu. Mais au-delà, le PCF espère bien faire de l'action de ses ministres un des moyens de la reconquête de ses positions électorales antérieures. Qu'après moultes tergiversations, il soit finalement décidé que les fonctionnaires ne paieront pas de cotisations-chômage supplémentaires ne peut que faire bénéficier le gouvernement, et partant les ministres communistes — d'un avis favorable auprès d'une bonne partie de cette catégorie de salariés. Mais si en plus le bruit court que la décision finale n'a été adoptée que sur l'insistance expresse du ministre Le Pors, le PC entend tirer tout bénéfice de l'opération. S'agissant des débats internes au pouvoir sur les nationalisations, ou encore la fiscalité de 1982, on pourrait multiplier les exemples.

Partage

Jouant pleinement la carte majoritaire, le PCF essaye cependant de ne pas se laisser piéger par celle-ci. A ceux qui viendraient à être déçus par le nouveau pouvoir, notamment sur des questions aussi importantes que la lutte contre le chômage ou l'inflation, le PCF offre l'argumentation toute prête du « haut niveau de réformes » nécessaires.

gouvernementales. Chacun, du moins le PCF l'espère-t-il, y trouvera son compte.

Demain...

L'accord signé en juin avec le Parti Socialiste, au lendemain de la fantastique gifle électorale, a pu faire croire à certains que le PCF, sous la contrainte de sa fantastique gifle électorale, s'engageait dans la voie de la soumission, au besoin en mettant sous le boisseau ses objec-

tion gouvernementale, le durcissement interne ou les évolutions à la directions de la CGT peuvent être autant d'éléments qui militent en faveur d'une telle hypothèse.

...ou plus tard ?

Celle-ci pourtant ignore un élément déterminant. Dès le lendemain des législatives, et alors même que se négociait la présence de ministres commu-

postuler à de nombreuses positions solides au sein des conseils généraux (au contraire du PS, qui pour l'occasion se paye même un petit redécoupage des cantons), le PCF dispose par contre de solides positions municipales qui sont autant de tremplins pour un éventuel développement ultérieur.

Certains de ces bastions municipaux sont déjà anciens, d'autres ont été conquis en 1977, grâce à l'union de la gauche et au programme commun alors florissant.



Prompt à se glisser dans la peau d'un bon ministre.

Au besoin, un véritable partage des tâches s'opère entre les différents secteurs de l'activité du PCF. Ainsi le ministre de la Fonction Publique, Anicet Le Pors, fidèle aux positions du gouvernement fait preuve d'une relative fermeté dans les négociations avec les syndicats de fonctionnaires, en n'accordant rien d'autre qu'un maintien du pouvoir d'achat et une diminution partielle du temps de travail. Lié par l'accord de juin, le PCF en tant que tel, dans sa presse et plus encore dans sa propagande courante, ne s'insurge pas contre ces mesures décevantes... mais rappelle cependant que les 131 propositions de Marchais prévoyaient une augmentation substantielle du pouvoir d'achat des fonctionnaires, pour relancer la consommation notamment.

Quant au syndicat CGT des fonctionnaires, où l'on connaît le poids du PCF, il refuse purement et simplement d'apposer sa signature au bas des propositions

tifs propres. Le rappel constant du fameux « haut niveau de réformes », de même que l'attitude prudente de la CGT faite de discours conciliants mais aussi parfois de mise en garde sévère (sur l'inflation par exemple), indiquent assez que les divergences demeurent, et que les dirigeants du PCF, s'ils s'adaptent à la situation, n'en renoncent pas pour autant à leur projet. D'autres, se saisissent de discours « durs », comme celui de Leroy à la fête de *L'Humanité*, croient devoir déceler une volonté du PCF de se séparer rapidement du nouveau pouvoir.

Une telle hypothèse n'est certes pas inenvisageable, du moins après le 24ème Congrès (en février) qui pour l'heure va occuper l'essentiel de l'activité interne. La persistance évidente des contradictions de fond, les tensions internationales, l'effritement progressif de l'état de grâce, le fait que le secrétaire général n'ait pas cru bon de s'investir en personne dans l'ac-

nistes, le comité central du PCF a tracé la voie à suivre et l'objectif essentiel à viser « se placer dans les conditions d'un renforcement de notre influence électorale ».

De fait, on conçoit mal ce qui pourrait être envisagé en dehors d'une progression électorale et, au-delà, d'une modification du rapport de force à gauche. Les récentes élections cantonales, où le PCF ne fait que confirmer ses reculs, montrent assez combien les évolutions électorales sont lentes, et partant que la « remontée de l'influence » ne peut se concevoir à court terme. Les élections cantonales de mars prochain donneront sans doute un premier verdict, mais ce n'est qu'avec les municipales, en 1983, qu'on pourra avoir une vision nationale des évolutions depuis deux ans. A cet enjeu, qui tend à inscrire la tactique du PCF sur une période d'au moins deux ans, s'en ajoute un autre : laminé dans sa représentation parlementaire, ne pouvant guère

Adopter dans la période une attitude d'opposition, fût-elle « constructive », signifierait inmanquablement pour le PCF la perte de tout ou d'une partie de ses positions municipales encore récentes, et partant la confirmation de ses reculs électoraux.

Malgré les interrogations toujours aussi nombreuses parmi les militants, malgré les couleuvres qu'il est parfois contraint d'avaler, tout donne à penser que le PCF entend donc situer son « loyalisme gouvernemental » sur une période d'au moins deux années, jusqu'aux municipales. Electoralement, il estime avoir plus à y gagner qu'en cas de départ immédiat dans l'opposition. Mais la marge de manœuvre est cependant bien étroite, comme le soulignent beaucoup de militants : et si les anciens électeurs communistes, ceux que Marchais veut regagner, tiraient un bilan globalement positif de la minorisation du PCF à gauche ?

Nicolas DUVALLOIS

SOLIDARNOŚĆ

Le Congrès de Solidarité

L'APPRENTISSAGE DE LA DEMOCRATIE

La seconde session du Congrès de Solidarité se tient à l'heure où nous mettons sous presse. Au centre de cette seconde session, l'accord de compromis élaboré entre le gouvernement et le syndicat sur la désignation des directeurs d'entreprise. Solidarité exigeait au départ la nomination des directeurs par le conseil du personnel ; le compromis réalisé prévoit que les directeurs seront nommés par l'administration dans un certain nombre d'entreprises clairement délimité et par le conseil du personnel dans les autres cas, chacune des deux parties pouvant faire opposition. Cette formule de compromis suscite des critiques au sein de Solidarité, tant sur le fond que sur la façon dont l'accord a été paraphé, avant décision du Congrès.

Cette seconde session évoquera également la décision d'autodissolution du KOR, dont les principaux membres jouent un rôle important à la direction de Solidarité.

Cette réunion se déroule dans un climat tendu : alors que l'accord sur la gestion des entreprises avait pu faire penser qu'un *modus vivendi* était provisoirement trouvé entre le gouvernement et Solidarité, l'arrestation de Tadeusz Arent, militant de la mine de Szczylowice, est venue mettre le feu aux poudres, avec la grève qu'observent les mineurs pour obtenir sa réintégration.

Notre envoyé spécial au Congrès fait le point de la situation à l'issue de sa première session.

De notre envoyé spécial Jan MORSKI

UNE fête, une cérémonie, un forum... c'est tout cela à la fois un congrès, le Congrès de Solidarité. Et aussi, un difficile exercice de cette démocratie qu'il faut apprendre et conquérir. Et enfin, une échéance attendue par toute la société.

La fête, c'est d'être là, tous ensemble pour cet événement incroyable. Puisque c'est la fête, chacun a sorti son plus beau costume du dimanche. Cela contribue à donner l'impression que si tous s'efforcent de paraître à l'aise, beaucoup n'en reviennent pas encore. Qui d'en-

SUITE PAGE 16



SUITE DE LA PAGE 15

tre eux avait pu imaginer en août 1980, aux grilles du chantier naval ou dans leur mine, leur usine textile... que l'on se retrouverait un an après dans cette ville-symbole de Gdansk, dans l'immense Palais des Sports de béton.

La cérémonie, c'est surtout la place de l'histoire, le souvenir — souvenir des morts de 1970 — quand chaque matin une garde d'honneur amène le drapeau de Gdansk, ou quand les délégués se succèdent par région devant l'immense monument du chantier naval, pour y déposer leur plaque commémorative et leurs fleurs. Evocation de 1956 à Poznan, par l'une des victimes qui monte à la tribune à l'aide de ses béquilles. C'est aussi la dimension patriotique, lorsque

chaque jour on chante l'hymne national. C'est la messe célébrée avant l'ouverture officielle, à la cathédrale de Gdansk Oliwa, par le nouveau Primat, Mgr Glemb, qui marque ainsi un engagement plus net que celui de son prédécesseur aux côtés de Solidarité et prononce un sermon remarqué par sa fermeté, et sa référence à l'idée de « *patriotisme chrétien* ».

Le forum, c'est la foule qui accueille et ovationne les délégués le premier jour, reconnaît les plus célèbres, applaudit les mineurs en tenue d'apparat... C'est la même foule, qui tout au long des débats s'agglutine devant le Palais des Sports, autour des hauts-parleurs, qui s'arrache les tracts, qui s'organise en de savantes queues pour acheter les brochures et les souvenirs de toutes les régions, qui se presse

pour échanger les badges. Le forum, c'est aussi dans les couloirs du Palais des Sports, où l'on discute ferme entre délégués, entre délégués et invités, entre eux tous et la presse internationale.

Au total, 896 délégués — un pour 10 000 adhérents — quelques centaines d'invités : « experts » de Solidarité, vétérans. Mais aussi, délégations syndicales étrangères, quelques centaines de journalistes : de la presse polonaise (sauf la télévision, interdite d'entrée par le congrès), de l'agence Tass, et des différents pays occidentaux.

Le Congrès national a été préparé depuis plusieurs mois. Dans les différentes régions, des congrès ont débattu, souvent en plusieurs sessions, et procédé aux élections.

L'apprentissage de la démocratie

Le souci de démocratie est constant. Il amène à discuter chaque point en détail, et peut aboutir à donner une allure procédurière, lorsque les délégués multiplient les motions d'ordre.

Pour expliquer les ratés, les insuffisances dans le débat démocratique, beaucoup, comme A. Gwiazda soulignent qu'il faut apprendre la démocratie. Mais en même temps, ils indiquent que les élections dans Solidarité constituent les premières élections libres depuis bien longtemps. Et il est vrai que lorsqu'il

s'agit de dix millions de membres, ce sont en réalité des élections dans toute la société. Par la même, une mise en cause de la légitimité du pouvoir, issu d'élections préfabriquées.

Quelle tactique ?

Solidarité doit faire le point.

SUITE PAGE 17

La déclaration finale

« Le but supérieur du syndicat indépendant Solidarité est de créer des conditions de vie digne, dans une Pologne souveraine économiquement et politiquement, une vie libérée de la pauvreté, de l'exploitation, de la peur et du mensonge, dans une société organisée démocratiquement et sur la base du droit. Aujourd'hui la nation attend :

1 - L'amélioration du ravitaillement par la mise en place d'un contrôle sur la production, la distribution et les prix, en collaboration avec le syndicat Solidarité des agriculteurs individuels ;

2 - Une réforme de l'économie, par la création de conseils d'autogestion authentiques dans les entreprises et par la liquidation de la Nomenklatura du parti ;

3 - La vérité par un contrôle social sur les mass media et la suppression du mensonge dans l'éducation et la culture polonaise ;

4 - La démocratie par l'introduction d'élections libres à la Diète et aux conseils du peuple ;

5 - La justice par l'assurance de l'égalité de chacun devant la loi, la libération des prisonniers d'opinion et la défense des personnes poursuivies pour leurs activités politiques éditoriales ou syndicales ;

6 - La protection de la santé de la nation, par la protection de l'environnement, l'augmentation des fonds destinés aux services médicaux et la garantie aux handicapés des droits qui leur sont dus dans la société ;

7 - Du charbon pour la population et l'industrie, par la garantie donnée aux mineurs de conditions de vie et de travail décentes.

Nous réaliserons ces buts par l'unité du syndicat et la solidarité de ses membres. Les activités des diverses forces créant un sentiment de danger extérieur ne nous enlèveront pas la volonté de lutter pour les idéaux d'août 1980, pour la réalisation des accords de Gdansk, Szczecin et Jastrzebie ».

Les mineurs de Silésie arrivant au Congrès.



Un an après, les accords ne sont guère respectés par le pouvoir.

La situation économique et les conditions de vie de la population se sont aggravées. Le 1^{er} septembre, entrent en service de nouveaux tickets de rationnement : désormais, viande, sucre, mais aussi cigarettes, collants pour les femmes et lames de rasoir sont distribués ainsi. Encore, la possession du ticket ne donne-t-elle aucune garantie. Les « Pewex », magasins pour l'exportation intérieure, n'ont jamais été aussi florissants. Le dollar, le mark, mais aussi le franc, se portent bien au marché noir : six à sept fois le cours officiel.

Tout cela provoque la colère contre les dirigeants du pays, mais aussi une profonde révolte morale, qui s'exprime assez bien dans cette affiche : Deuxième Pologne (après-guerre) ou Tiers-Monde, et bien sûr, dans chaque discussion, par ce leitmotiv : c'est pire que pendant la guerre. L'explication simpliste des médias : c'est la faute de Solidarité, c'est à cause des grèves, ne semble guère avoir de prise. Chacun sait que cela a commencé il y a plusieurs années. Et le total des grèves donne une moyenne d'un jour en un an à l'échelle du pays : pas de quoi provoquer le chaos... Mais cette situation risque d'entraîner le découragement, de miner les espoirs mis dans Solidarité. Bien que les dirigeants de Solidarité estiment que son crédit reste entier, ils sont conscients du danger. Solidarité est donc amenée à mettre l'accent sur les transformations concrètes, tangibles — et en particulier à accorder une grande attention à la réforme économique et à l'autogestion.

Choisir le terrain d'affrontement

En même temps, Solidarité doit répondre à la tactique du pouvoir, qui multiplie les provocations. Solidarité a donc décidé de choisir son terrain. Approvisionnement, autogestion, élections libres, accès aux moyens d'information. Voilà sans doute les quatre points qui résument le mieux la première partie du Congrès.

Ce sont sans doute là les grands thèmes d'affrontement des mois qui viennent. Compromis, ou confrontation générale ? Qui peut le dire ? Solidarité est en tout cas décidée à poursuivre, avec prudence, mais avec fermeté. Un dosage que devra préciser la deuxième session du Congrès.

Un conflit significatif

LES SIDERURGISTES DE LA « HUTA KATOWICE » ET LEUR DIRECTEUR



« Huta Katowice » se trouve au cœur de la Silésie, cet ex-fief d'Edouard Gierek, ancien premier secrétaire du parti polonais, aujourd'hui limogé et exclu. En activité depuis cinq ans, avec son effectif de 18 000 personnes, elle était volontiers présentée comme le fleuron de la sidérurgie polonaise.

C'est là que s'est déroulée la confrontation la plus sérieuse de cet été.

Dans la nuit du 14 au 15 août, les miliciens, accompagnés du directeur de l'usine, entrent dans l'imprimerie de Huta, et brisent tout le matériel.

Il s'agit là d'empêcher la diffusion du journal de la section de Solidarité de l'usine.

Dessins antisoviétiques et corruption

Le motif officiel de l'interdiction du bulletin est la publication de dessins « anti-soviétiques ».

Mais W. Rajdak et R. Blaszyk, deux des délégués de Huta au Congrès national de Solidarité, sont formels : ce n'est qu'un prétexte. D'ailleurs ces dessins sont parus un peu partout dans des journaux syndicaux. « La véritable raison tient bien plutôt à un article qui met en cause les pratiques du Secrétaire du parti de Katowice, A. Zabinski, lorsqu'il était en poste à Dpole (entre Katowice et Wrocław) ».

Et l'on a pas de peine à les croire : l'article en question, paru dans le même bulletin, est explo-

noms d'hommes qu'il a protégés et qui sont toujours en place, avec parfois de la promotion, comme ce fameux A. Zabinski.

Fourrures, services en cristal, voitures, maisons, meubles... tout cela ne leur coûtait guère : ou bien ils se les faisaient offrir, à l'occasion par exemple de leur anniversaire, ou bien ils l'achetaient à bas prix, à l'occasion de « soldes » spécialement organisées, où les rabais pouvaient atteindre 90 %...

En somme, un bel exemple des privilèges de cette « bourgeoisie rouge » dont parlent si souvent les Polonais. L'ossature en est formée par la désormais célèbre Nomenklatura, liste des postes dont l'attribution relève exclusivement du parti.

Le directeur d'une usine comme Huta fait partie de cette nomenklatura... on comprend qu'il ait tout fait pour tenter de la protéger.

La destruction de l'imprimerie a bien sûr provoqué un très vif mécontentement parmi les sidérurgistes. Pas de grève toutefois,

Car, et c'est une autre dimension du conflit, le gouvernement aimerait fermer l'entreprise, qui fonctionne à perte, mais en en faisant porter la responsabilité à la section de Solidarité.

Voulez-vous garder votre directeur ?

La réaction est originale : elle prend la forme d'un référendum parmi tout le personnel.

La participation est massive au vote des 7 et 8 septembre, malgré la consigne de boycott lancée par le parti : sur 15 000 présents, 12 000 votants. A la question principale, sur le licenciement du directeur : 8 800 ne prononcent pour, 2 200 contre. A la question subsidiaire, plus encore : près de 10 000 répondent qu'il n'est pas compétent.

En même temps qu'elle réagissait ainsi d'une manière peu classique à l'affaire de l'imprimerie, Solidarité a engagé dans l'usine la mise en place de l'autogestion.

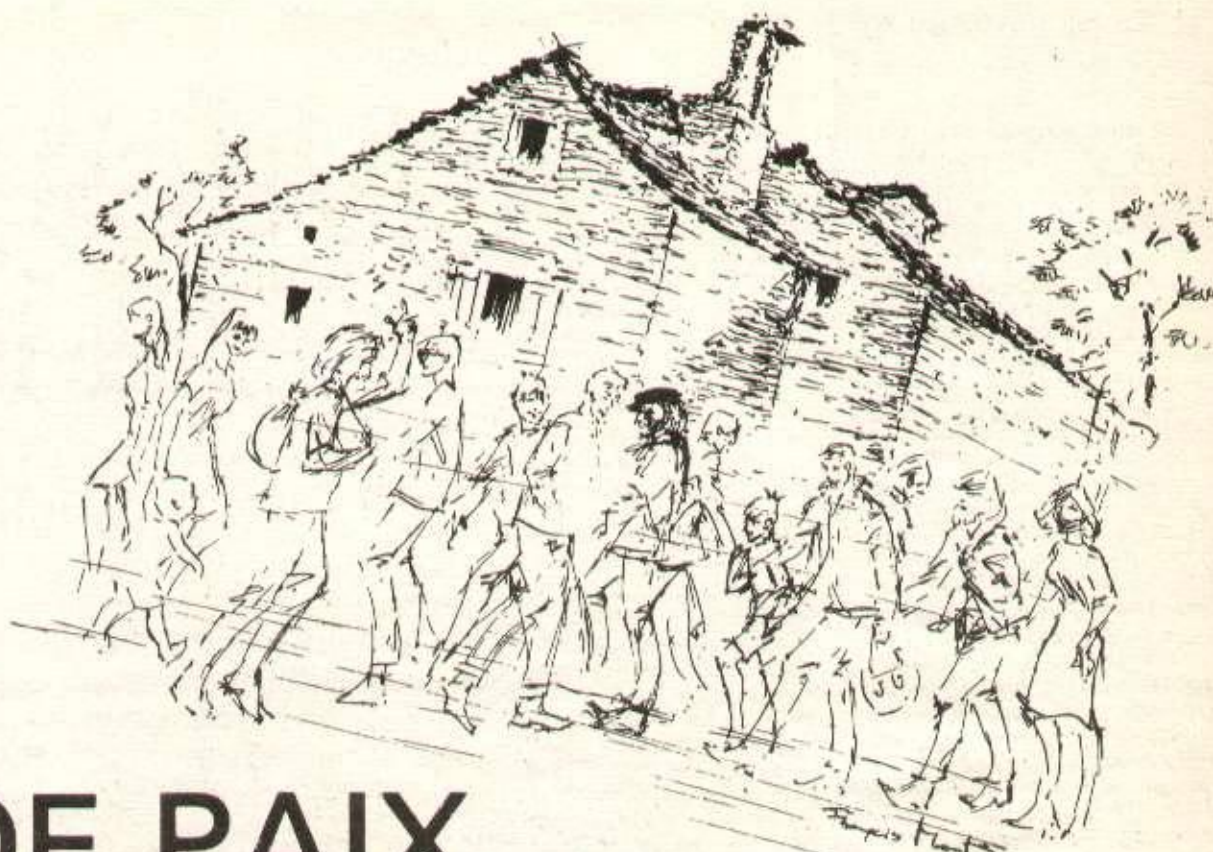
Qui mettre à la place du personnage moralement licencié : « Solidarité veut que les comités d'autogestion, élus par les travailleurs, aient compétence pour désigner le directeur », répondent les délégués de l'usine.

Avant même la publication des résultats, le ministre de l'Industrie avait annoncé qu'il n'en tiendrait aucun compte. Les sidérurgistes de Huta n'ont sans doute pas dit leur dernier mot.

Voilà en tout cas, une affaire significative d'une des grandes discussions des mois qui viennent : la réforme économique, la mise en place de l'autogestion... et la survie de la nomenklatura.



Rencontres internationales pour la paix Larzac - Août 1981



LE DESIR DE PAIX...

EN VRAC

BLOTTIE au milieu d'un réseau de petites haies, une ferme grise, plusieurs cours intérieures, des longues voûtes toutes de pierres du Larzac, ce plateau presque plat, hérissé de récifs rocheux, parsemé de buissons secs, entrecoupé de quelques bandes labourées, plutôt couleur pierre que couleur terre. On y verrait sans surprise surgir une colonne de chars. C'est une des seules fermes cédée à l'armée, et que celle-ci a déserté depuis la victoire de la gauche, se retranchant dans le territoire acquis en 1902, qui servait de cadre aux premières rencontres internationales pour la paix, du 17 au 23 août.

« Créer des liens durables de solidarité avec les peuples, rechercher tous les moyens de libération compatibles avec la vie et la dignité de l'homme, œuvrer ensemble à la recherche des solutions susceptibles d'endiguer cette funeste course aux armements et l'holocauste de la faim perpétré par le gaspillage des ressources indispensables à la survie de l'homme, tels sont les éléments essentiels d'une authentique victoire du Larzac, l'abandon du projet d'extension du camp militaire n'est que la première étape de cette dynamique de paix que nous voulons construire ». Tel est l'objectif que fixe la coordination des paysans du Larzac, avec le soutien d'un grand nombre de mouvements, comités, associations, français et étrangers...

Diversité

Quelques 3 000 personnes ont participé peu ou prou aux multiples débats ou groupes de

travail (jusqu'à 15 simultanément) divisé en trois grands thèmes :

- désarmement et solidarité internationale
- la faim dans le monde
- les libertés démocratiques.

Ces thèmes expliquent la grande diversité des motivations : non-violents et anti-militaristes (dont une forte délégation allemande), militants anti-impérialistes de France et du Tiers-Monde, militants chrétiens, paysans et écologistes.

Cette grande diversité des participants a souvent nui à la qualité des débats, une part importante de ceux-ci étant consacrés à l'information pour les uns, la découverte pour les autres. Plutôt qu'une rencontre et une confrontation entre différentes cultures politiques, le morcellement des débats ne les a fait que se côtoyer, s'ignorer mutuellement, sauf quand le hasard faisait passer un militant anti-impérialiste près de deux participants s'offusquant de la présence d'un fusil sur les affiches de soutien au Salvador ou à l'Afghanistan !

Malheureusement aussi, ce morcellement n'a pas permis d'aborder certaines questions de fond pourtant primordiales. Ainsi, l'affrontement entre les deux superpuissances n'a été abordé que dans un seul carrefour (50 participants) animé par le CEDETIM et intitulé : « Non-alignement et soutien anti-impérialiste » qui, à travers le développement actuel de la situation en Pologne, Afghanistan, Amérique centrale, Zimbabwe... montra la nécessité de plus en plus vitale pour les mouvements de libération de se situer contre les deux superpuissances, évoqua la nécessité de développer en conséquence de nouvelles pratiques anti-impérialistes en France.

SUITE PAGE 19

L'appel du Larzac

« L'été 1981 est un moment dramatique de relance de la course aux armements du fait de la décision du président Reagan de produire en série la bombe à neutrons ainsi que de la poursuite des projets de déploiement d'armes nucléaires nouvelles en Europe : d'une part, les missiles SS 20 soviétiques et, d'autre part, les missiles américains « cruise » et « pershing II », qui doivent être installés dans cinq pays voisins de la France, accroissant de façon considérable les risques d'une guerre nucléaire sur le sol européen lui-même.

L'utilisation de ces armes de « bataille nucléaire » réduirait à l'état de cendres toute l'Europe, tuant directement des millions d'être humains et condamnant la plupart des autres à une lente agonie.

Les participant(e)s aux Rencontres Internationales du Larzac pour la Paix d'août 1981, membres de nombreux mouvements de France, d'Europe et d'autres continents, appellent instamment la population française à prendre conscience de la gravité de cette menace et à s'opposer à l'escalade en cours.

Dans plusieurs pays d'Europe Occidentale, se développent déjà de puissants mouvements contre la guerre et plus particulièrement contre l'installation de nouvelles armes nucléaires américaines.

Ainsi en République Fédérale Allemande, une large opposition met le chancelier Schmidt en difficulté. Un million de personnes ont signé une pétition contre l'installation des missiles américains sur leur territoire ; cent mille ont manifesté à Hambourg contre les préparatifs de guerre. Aux Pays-Bas, la campagne du mouvement chrétien IKV a convaincu une majorité de citoyens qu'il était possible de commencer par la Hollande la dénucléarisation de l'Europe. En Grande-Bretagne, une manifestation de cent mille personnes a marqué la renaissance de la Campagne pour le Désarmement Nucléaire, qui compte à ce jour plus de 250 000 adhérents, lesquels animent un impressionnant mouvement de protestation au sein de plus de mille groupes locaux.

En France, les élections de mai et de juin ont représenté l'espoir populaire d'une politique nouvelle en matière de défense nationale et d'alliances militaires. Le nouveau gouvernement n'a toujours pas rompu avec les orientations prises précédemment par l'ancienne majorité. Or :

— Il peut décider d'arrêter la construction de nouveaux sous-marins nucléaires et de ne pas installer de nouveaux missiles sur le plateau d'Albion, dont l'objectif est l'anéantissement

massif de populations innocentes.

— Il peut mettre un terme à des projets aussi dangereux que le Super-Pluton, la bombe à neutrons et la fusée stratégique mobile.

— Il peut faire pression, d'une part sur les gouvernements étrangers favorables à l'installation des fusées américaines en Europe pour les amener à renoncer à ces projets comme le souhaite de façon croissante une large part des populations concernées et, d'autre part, sur le gouvernement de l'URSS.

Une véritable politique de gauche, qui réponde aux aspirations profondes des peuples, se doit de prendre des positions claires contre la stratégie des blocs et des alliances militaires et de contribuer ainsi à l'arrêt de la course mondiale aux armements.

Nous lançons donc un appel à la constitution en France d'un vaste mouvement contre la guerre et l'armement nucléaire, qui prenne sa place dans le courant européen et, avec lui, conteste vigoureusement la prolifération des armes nucléaires tant à l'Ouest qu'à l'Est.

La résistance du Larzac a permis d'arrêter l'extension d'un camp militaire : la résistance solidaire des peuples d'Europe doit permettre de stopper l'extension du péril nucléaire ».

L'enjeu ?

Le thème consacré à la course aux armements fut d'emblée consacré à la reconversion des industries d'armement et à la critique globale de l'armée, sans poser le problème des rapports de force mondiaux, et n'a abordé la défense nationale en cas de conflit qu'en termes de non-violence.

Des débats parfois riches, souvent intéressants, avec quelquefois la présence de personnalités, tel des représentants du FDR-FMLN du Salvador, du Sinn Féin d'Irlande, Ilan Halevy, Klaus Croissant...

Mais, comme le remarquaient des participants, que va devenir tout cela ? L'échange fructueux d'expériences, se retrouver l'année prochaine au Macchupicchu (Pérou) ou à Narita (Japon), est-ce une perspective suffisante ? Ces rencontres ne manquaient-elles pas d'enjeu ?

A signaler l'accueil triomphal que reçut la délégation des Japonais de Narita. Et c'est vrai qu'ils étaient impressionnants (et impressionnés) ces visages tannés de paysans, ceints du bandeau « *Larzac-Sanrizuka solidarité* » en français et japonais. Justement, à travers l'expérience de résistance victorieuse, de résistance opiniâtre de Narita, et aussi de résistance inventive contre l'agrandissement de l'aéroport de Francfort, et de leur soutien mutuel, ne s'immiscait-elle pas l'idée qu'en fin de compte la lutte pour la paix serait aussi une lutte de résistance de même nature, mais cette fois-ci au plan mondial ?

De l'écorce à la racine

Mais une telle vision, si elle place justement la cible sur l'impérialisme, réduit une fois de plus la lutte pour la paix à un vaste courant idéologique qui unit tous les peuples au lieu de décortiquer les contradictions qui parcourent le monde, et d'y chercher des réponses appropriées. La lutte pour la paix a trop souffert de son écorce passionnelle, chargée d'émotivité pour que l'on escamote tout son contenu politique.

Aussi, en plus des échanges spécifiques au sein de chaque thème de débat, ces rencontres auront-elles été utiles, montrant l'incommunicabilité actuelle entre les différentes démarches, montrant que le désir de paix ne suffit pas à unir, mais qu'il y faut aussi l'assemblage progressif, construit, d'une analyse des risques de guerre. Le Larzac a rassemblé une partie des forces nécessaires à ce travail.

Daniel BLEZEAU

PAUVRES RICHES !

« *Le matraquage des taxes* », « *budget 1982 : le gouffre* » : Le Figaro n'y va pas par quatre chemins pour commenter le projet de budget. Il se met à avoir la tripe sociale : « *Ce sont toujours les mêmes qui paieront* », se lamente l'éditorialiste. « *En majorant les taxes sur les carburants ou en augmentant le prix de la vignette auto, on vise tout le monde, y compris les propriétaires d'une modeste 2 CV* ». Le Figaro, journal bien connu pour défendre les intérêts des propriétaires de 2 CV. A la Confédération Générale des Cadres, M. Menu se prend pour Iphigénie et s'exclame : « *Les cadres sont livrés nus sur l'autel du sacrifice de la solidarité* ». Quelle horreur !

Mais qu'en est-il au juste ? Le projet de budget prévoit des mesures de justice fiscale, d'ailleurs limitées : l'impôt sur la fortune ne frappe que les patrimoines qui dépassent trois millions de francs, somme portée à cinq millions, si une partie de ce patrimoine comprend des biens professionnels. Le plafonnement du quotient familial (à 7 500 francs par enfant) réduit un peu une disposition qui favorisait les gros revenus. L'indemnisation du chômage sera financée par un prélèvement supplémentaire de 10 % appliqué à la fraction de l'impôt qui dépasse les 15 000

francs. Au total, la pression fiscale sera plus forte pour un septième des contribuables. C'est ce qui provoque, de la part de certains, des hurlements d'écorchés vifs. Personne, tout de même, n'ose ouvertement protester contre l'impôt supplémentaire qui frappe les bénéficiaires, d'ailleurs en pleine expansion, des banques et des compagnies pétrolières.

Mais il est vrai que ces mesures supplémentaires de jus-

tice fiscale, par leur caractère limité, ne rapportaient pas suffisamment pour boucler la boucle et ne pas dépasser le déficit prévu. On a donc également eu recours à des recettes classiques, comme l'augmentation des impôts indirects (essence, vignette, taxes sur les alcools et les tabacs), toutes augmentations qui frappent avec moins de discernement les différentes catégories de consommateurs. La droite en prend prétexte pour se

découvrir des velléités de défense du pauvre et de l'orphelin. Sans arriver quand même à masquer totalement ses préférences ; c'est ainsi que *Le Figaro* mange le morceau : « *Ceux qui, par leur talent ou leur travail, ont la chance d'avoir réussi dans la vie vont devoir désormais travailler pour l'impôt. Cela va décourager beaucoup de monde* ». Si Hersant pouvait baisser les bras...

LE LIVRET SCOLAIRE DU GISCARDISME

UNE des premières décisions du gouvernement Mauroy avait été de nommer une commission d'experts, recrutés dans les grands corps de l'Etat, pour dresser un état des lieux tels que les avaient laissés les occupants précédents de l'Elysée et de Matignon. La commission Bloch-Lainé a remis un pré-rapport, résumé des grandes lignes du rapport définitif, attendu fin octobre ou début novembre. Ses conclusions se veulent nuancées, mêlant les bons points et les remontrances selon un dosage subtil.

Abordant essentiellement les problèmes économiques et sociaux, le pré-rapport décerne des louanges pour la bonne tenue du

franc et la rigueur dans la croissance de la masse monétaire. Avec un pendant négatif : la doctrine de l'équilibre du budget de l'Etat a abouti à une diminution des investissements publics et à une limitation, préjudiciable à terme à l'ensemble de l'économie, des dépenses en matière de recherche. La politique industrielle elle-même semble aux membres de la commission avoir parfois manqué de cohérence quant à la définition des priorités.

Certaines des mesures d'austérité appliquées sous Giscard apparaissent également comme ayant eu des incidences contraires à certains des buts recherchés par les gouvernements successifs. C'est ainsi que l'accrois-

sement des cotisations sociales (pour éponger le déficit de la Sécurité sociale) et des impôts a souvent dissuadé les entreprises d'embaucher, et a tendu à accélérer une inflation déjà importante. En matière de recherche énergétique, le rapport rend hommage au principe du développement du programme électronucléaire, censé favoriser une moindre dépendance énergétique de la France vis-à-vis des importations. Il laisse entendre, comme en forme de conseil au gouvernement en place, qu'il eût fallu faire preuve de plus de doigté dans la consultation des populations concernées, ainsi que dans le choix des sites et le traitement des déchets.

Même si l'action des gouver-

nements passés est jugée « faible » dans la lutte contre le chômage et l'inflation, le ton de l'ensemble du pré-rapport reste très modéré. C'est ainsi qu'il reprend à son compte les justifications du gouvernement giscardien en ce qui concerne l'impact sur l'économie des deux « chocs pétroliers ». Et le jugement global qu'on peut tirer, selon eux, est que les gouvernements précédents pouvaient mieux faire, mais qu'« on peut également, demain, faire moins bien ou plus mal ».

Les experts en place rendent en quelque sorte un hommage mesuré à une politique qui, dans les conditions du système économique qui est le nôtre, ne manquait pas de logique.

« Quand donc les chefs d'entreprises comprendront-ils... ? »

Le plan gouvernemental de lutte contre le chômage fait appel à la coopération du patronat comme à la modération des travailleurs. Une contradiction difficile à assumer...

Mi-temps : les services publics vont donner l'exemple.

ALORS que l'état de grâce s'effiloche progressivement, à la faveur de la hausse persistante du chômage et de l'inflation, le plan anti-chômage de Mauroy semblait arriver à point. Il suscite pourtant de part et d'autre de nombreuses réserves. Les chances de réussites de ce plan, dans ses deux volets — relance de l'activité économique et créations d'emplois — paraissent en effet aléatoires.

A l'assaut des 3 %

Une partie de ces mesures tendent à assurer une relance de l'économie, avec l'objectif de parvenir en 1982 à une croissance de 3 %. C'est le but de l'augmentation de certains revenus (SMIC, minimum vieillesse, allocations familiales, allocation logement) qui doivent tendre à provoquer une hausse de la consommation intérieure. Selon les dernières indications, les mesures semblables prises dès juin n'ont pas produit tous les effets escomptés : une légère reprise de la consommation s'est bien manifestée, mais les entreprises n'ont pas, bien au contraire, accru leurs investissements. D'autres mesures distribuent des aides de l'Etat aux entreprises, en particulier les PME, qui embauchent. L'Etat soutient lui-même cette croissance par le biais du déficit du budget : c'est ainsi que seront augmentés de façon importante des postes de dépenses budgétaires créateurs d'emplois (plus 34 % sur le budget de l'urbanisme, plus 30 % sur celui de la recherche, plus 25 % sur le budget général de l'équipement civil). Les entreprises nationalisées sont invitées

à jouer un rôle moteur dans la relance de l'économie.

Cet échafaudage présente un inconvénient majeur, celui de favoriser l'inflation, dont le rythme s'est accru ces derniers mois, sans que des garanties existent que ce supplément de pouvoir d'achat (provisoire vu cette inflation) produise effectivement des créations d'emplois, dans une situation où les inves-

te des patrons à investir d'autre part. Un point de ces mesures réside dans la création d'emplois publics : 61 000 postes vont être créés. Cela constitue un accroissement important : ainsi parmi ces 61 000 postes, 6 000 vont être affectés... au recrutement de policiers (un millier seulement étaient recrutés chaque année sous le précédent gouvernement). Pour les autres postes

Plus précis sont des projets plus inquiétants, comme ce service civil proposé aux jeunes qui sortent du service militaire, invités à veiller sur les massifs forestiers. M. Barre y avait déjà songé, qui avait permis aux jeunes terminant leur service de remplir pendant quelques mois, tant qu'ils n'avaient pas retrouvé un emploi. La mesure est étendue (ce service civil pourra durer six mois ou un an). Cette relance du scoutisme ne ferait que masquer pendant quelque temps le chômage de ces jeunes, dont on ne précise d'ailleurs pas quel serait leur mode de rémunération. Le mesure, en tout état de cause, ne concerne, pour l'année qui vient, que 20 000 postes. Là encore, pas de quoi faire baisser de façon significative les statistiques du chômage.

« Les salariés permettront... »

Plus en fait que des créations directes d'emplois, la philosophie du plan Mauroy repose sur l'idée du partage du travail. En substance, l'argumentation gouvernementale est la suivante : il est possible, grâce à la politique de relance, de créer des emplois, mais cette possibilité comporte des limites. Il faut donc, puisqu'il est impossible de donner du travail à tous, partager le travail. Voilà qui serait fort attrayant, si l'on ne parlait pas dans la foulée... d'un partage des revenus. Embauches de fonctionnaires, mais strict blocage de leur pouvoir d'achat. Possibilité pour tous les fonctionnaires de travailler à mi-temps ou de faire la semaine de quatre jours, mais avec réduction strictement proportionnelle du salaire. Et sans

que soit bien définies les conditions dans lesquelles un fonctionnaire ayant opté pour un horaire réduit pourrait retrouver un emploi à temps plein, s'il le désire. D'autres mesures, par ailleurs positives — retraite à taux plein à 60 ans, dans certains cas à 55 ans, réduction — à pas de tortue — de la durée du travail, doivent être compensées par un maintien du pouvoir d'achat, ce que dit explicitement Pierre Mauroy : « Les salariés permettront le succès de cette politique en acceptant de privilégier la réduction du temps de travail par rapport à la revendication d'une hausse de pouvoir d'achat ».

Autrement dit, la hausse prévue de la croissance ne doit pas servir à relever le pouvoir d'achat, alors même que la nécessité d'un rattrapage, notamment pour les bas salaires, se fait lourdement sentir.

Face à cette certitude, la stagnation, et peut-être à terme la régression du pouvoir d'achat, les assurances en matière de créations d'emplois restent donc assez vagues. Il est acquis que la première réduction de la semaine de travail (39 heures) est trop faible pour créer des emplois. Quant aux « contrats de solidarité » conclus avec certaines entreprises (celles qui abaissent de façon importante la durée du travail ou qui accorderont des préretraites), les services de Maignon eux-mêmes prévoient qu'ils ne créeront guère, dans les neuf mois qui viennent, que quelque 100 000 emplois, bien moins que l'accroissement du nombre de demandeurs d'emploi prévu d'ici là. Moins qu'une guerre contre le chômage, c'est plutôt d'une ligne de défense qu'établit le gouvernement.

François NOLET



20 000 jeunes chômeurs envoyés au vert : une efficacité douteuse.

tissements des entreprises régressent.

Les mesures directes de créations d'emplois comprennent différents volets, qui découlent d'un postulat de base : une croissance de 3 %. Premier problème : ce taux de croissance est un pari dont rien n'indique qu'il puisse être tenu, compte tenu des contraintes internationales d'une part et de la réticen-

crés, une imprécision demeure toutefois, qui est de taille : on ignore encore dans quelle mesure ces postes seront répartis entre postes effectivement nouveaux et titularisations d'auxiliaires. Quoi qu'il soit, il est certain que ces créations de postes ne se traduiront pas intégralement en termes de réduction exactement équivalente du nombre de chômeurs.